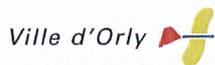


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Département du Val-de-Marne
Canton d'Orly
Commune d'Orly

N° D-URB-2024/352

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 06 juin 2024

Objet : Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 (opération d'intérêt national Orly Rungis-Seine-Amont).

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nicole DURU BERREBI est absente non représentée.
- Monsieur Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur KERMANI à 21h04 (Point 8-2 – Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature)
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est arrivée à 19h26 (point n° 5-1 – Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique)

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

437

- Monsieur Ramzi HAMZA quitte la séance à 20h52 (Point n° 7-2 – Approbation de la convention d’indemnisation pour imprévision en vue d’assurer la continuité d’exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d’Orly et la société ETPO) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d’un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l’a acceptée.

Objet : Approbation de la convention d’ingénierie stratégique de développement 2024-2026 (opération d’intérêt national Orly Rungis-Seine-Amont).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007 délimitant les secteurs d’opération d’intérêt national (OIN) ;

VU le décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 modifié portant création de l’Établissement public d’aménagement Orly Rungis-Seine Amont ;

VU la convention d’ingénierie stratégique de développement 2024-2026 ci-annexée ;

CONSIDÉRANT qu’il convient de définir une nouvelle convention triennale pour la mise en œuvre d’actions sur le territoire de l’opération d’intérêt national Orly Rungis-Seine Amont ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention triennale 2024-2026 se veut être une boîte à outils sur mesure au service des territoires pour concrétiser la fabrique d’une ville durable et résiliente, et une visée opérationnelle et une incubation de démarches innovantes et d’expérimentations renforcées ;

CONSIDÉRANT les cinq orientations stratégiques de la nouvelle convention : intensifier la résilience des villes au changement climatique, accompagner la décarbonation de l’aménagement, faciliter l’opérationnalisation du recyclage urbain, accélérer la concrétisation de projets économiques, et contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires ;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Orly cotisera à hauteur de 23 000 € par an, soit 69 000 € pour toute la durée couverte par la convention, soit les trois années 2024-2026 ;

ENTENDU l’exposé de Madame la Maire ;

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

APRÈS DÉLIBÉRATION :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 (opération d'intérêt national Orly Rungis-Seine-Amont), telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Maire, ou toute personne habilitée, à signer et à mettre en œuvre la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 de l'EPAORSA.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 5 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Monsieur le Directeur général de l'EPAORSA.

ARTICLE 6 : PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 06-06-2024.

Pour extrait conforme
Imène Souid
Maire d'Orly



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	32
Représentés	2
Absents	1
Vote pour	33
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	1

Annexes :

- convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026 (opération d'intérêt national Orly Rungis-Seine-Amont) ;
- délibération du Conseil d'administration de l'EPAORSA n° CA61-2024-05 du 28 mars 2024 relative à la convention d'ingénierie stratégique de développement 2024-2026.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2024-2026

Conseil d'administration n°61

28 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Grand Paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
PLUGINS
SEINE
AMONT

Sommaire général

Partie I : programme de travail de l'Ingénierie stratégique de développement 2024-2026

Partie II : convention financière

Partie III : fiches-actions

Partie I

Programme de travail de l'Ingénierie stratégique de développement 2024-2026

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024-000102
Date de réception préfecture : 12/06/2024



I.1- Bilan du dispositif d'Ingénierie stratégique de développement

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

I.1.1.- L'Ingénierie Stratégique de Développement : un dispositif aux objectifs, interventions et productions variés depuis sa création (1/2)

A)- L'ISD, un dispositif spécifique et volontaire institué à la création de l'EPA ORSA

A sa création, l'EPA ORSA a été conçu comme l'outil d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la Région, le Département et les communes, chargé de concevoir et d'animer un projet global d'urbanisme et de développement répondant à ces objectifs de haut niveau, au moyen d'une ingénierie stratégique forte.

Pour cela, un outil spécifique, l'Ingénierie Stratégique de Développement (ISD), a été constitué pour permettre la construction d'une vision partagée et prospective du territoire, et contribuer à la coordination par l'Etablissement des actions des différents opérateurs publics et privés au service d'un développement urbain cohérent.

L'Ingénierie stratégique de développement (ISD) a été la première manifestation tangible de l'Etablissement, avant l'action opérationnelle, puisqu'elle a tout d'abord permis de définir les orientations de la Grande opération d'urbanisme (GOU) et d'identifier les secteurs d'intervention opérationnelle prioritaires. Le travail exécuté dans ce cadre a permis la construction d'une vision partagée et prospective du territoire, et a contribué à la coordination par l'Etablissement des actions des différents opérateurs publics et privés au service d'un développement urbain cohérent. Ainsi, partant du recueil de données et de l'analyse des grandes caractéristiques socio-économiques et immobilières du territoire, l'ISD a pu engager entre 2007 et 2010 la réalisation d'études de grandes échelles qui ont permis à la fois de consolider le projet stratégique directeur tout en dégagant différents secteurs d'intervention : secteur des franges de la RD7 à Chevilly-Larue, des Ardoines à Vitry-sur-Seine, du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges...

B)- Un dispositif qui s'est largement adapté depuis 2007 et qui a permis des résultats tangibles

Dès lors, l'Ingénierie stratégique de développement a été marquée par un rétrécissement d'échelle et s'est davantage tournée vers un travail de développement coordonné et d'émergence d'opérations d'aménagement. Elle a souvent permis un accompagnement conséquent de l'émergence opérationnelle, qui est allé bien au-delà de la temporalité et des champs habituels des études pré-opérationnelles. Cet accompagnement a constitué une réponse adaptée au contexte opérationnel extrêmement complexe propre au territoire d'Orly-Rungis Seine Amont, notamment marqué par des contraintes et nuisances spécifiques (risque inondation, nuisances sonores, diverses activités économiques générant servitudes et pollution) ou encore par la présence de nombreuses grandes emprises fragmentant le tissu urbain et nécessitant la création d'infrastructures conséquentes.

L'ingénierie amont a ainsi rendu possible l'émergence opérationnelle du projet de transformation du SENIA sur les communes de Thiais et d'Orly. L'ISD a permis de construire un consensus et une maturité au projet sur un temps long, de la candidature en 2013 à l'accueil du projet – abandonné - de grand stade de rugby jusqu'à la constitution en 2022 du dossier de création de la ZAC Thiais-Orly, en passant par la candidature lauréate à la première session de l'AMI IMGP. L'ISD a certes permis la mise en projet, la mobilisation et la fédération des acteurs, les négociations, mais plus encore de maintenir le site en projet à travers l'élaboration de plusieurs orientations et hypothèses et, lorsque celles-ci ont été stabilisées, d'avancer très rapidement dans le cadre d'une prise d'initiative.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

I.1.1.- L'Ingénierie Stratégique de Développement : un dispositif aux objectifs, interventions et productions variés depuis sa création (2/2)

Parallèlement, la structuration intercommunale progressive du territoire, avec la création de la Métropole du Grand Paris et l'affirmation de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (compétent en matière d'aménagement de développement territorial et dont le périmètre couvre intégralement le territoire d'intervention de l'EPA), a amené à faire évoluer graduellement la vocation initiale d'ingénierie stratégique de l'ISD vers un rôle de conseil et d'expertise. Dans ce rôle, l'ISD aide à faire émerger des problématiques spécifiques à certains sites et développe de nouveaux axes de travail. La convention 2018-2020 a amplifié le rôle d'accompagnateur du développement économique tant à l'échelle du grand territoire qu'à l'échelle de secteurs clés : pôle d'Orly, secteur de la Carelle à Villeneuve-le-Roi, le Triage à Villeneuve-St-Georges, les Ardoines à Vitry-sur-Seine. De même, elle a incité au renforcement de la transition écologique et de la résilience des 11 communes en s'attachant à des questions relatives au métabolisme urbain, à l'écologie ou encore à l'urbanisme transitoire. La convention 2021-2023 a vu l'émergence d'une prise en compte des problématiques d'habitat privé dégradé, à travers une approche ensemblière, de mobilisation et de coordination d'acteurs.

Dernièrement, avec l'avancée opérationnelle des opérations portées par l'EPA, l'ISD s'est enrichie d'une vocation d'incubateur de démarches innovantes. Elle a porté à la fois sur divers aspects de la conception d'un projet d'aménagement : innovation d'usage à travers la dimension préfiguratrice de l'urbanisme tactique et transitoire (jardin ambulante à Villeneuve-St-Georges, pépinière à Ivry Gagarine Truillot), innovation programmatique (renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-St-Georges ou étude de potentiel de renaturation aux Malouines à Rungis) ; ainsi que sur des sujets opérationnels : innovation en termes de montage avec la concrétisation sous forme d'opération pour la renaturation des berges de l'Yerres ; innovation technique avec l'évaluation d'un

enrobé alternatif répondant à l'enjeu du confort thermique urbain (diminution de la captation de la chaleur en été) sur la ZAC Chemin des Carrières à Orly. Toutefois, ces expérimentations ont été établies au fil de l'eau, du fait de la diversification des expertises et de la complexité des situations urbaines.

Enfin, si la vocation d'ingénierie ensemblière et d'interface s'est réduite au cours du temps, elle constitue toujours un pan important de l'activité de l'ISD. Certes, la dimension d'observation et de veille a progressivement disparu pour être utilement reprise par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre compétent sur les thématiques examinées. L'action se focalise sur la coordination des actions des différents acteurs publics et privés afin de promouvoir un développement urbain cohérent, que ce soit à l'échelle d'un grand territoire (pôle d'Orly) que de secteurs d'aménagement (Triage, Carelle...). Elle s'est notamment matérialisée par une action continue, en partenariat avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en faveur de l'émergence d'une vision territoriale prospective, stratégique et coordonnée à l'échelle du pôle d'Orly et par le souci d'intégrer des secteurs de projet dans une approche multithématique et supra-territoriale. L'action de l'ISD a notamment conduit à la signature de contrats de développement et donc à la mobilisation de ressources (financières, d'ingénierie, de données, de coopération) : Contrat d'Intérêt National Triage Villeneuve St Georges, Projet Partenarial d'Aménagement du Grand Orly, OPAH-RU d'Ablon-sur-Seine.

I.1.2.- Un dispositif nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire

A)- Une ampleur progressivement et logiquement revue à la baisse, mais qui demeure substantielle

L'ISD constitue un outil d'études doté d'une capacité d'action importante, dont l'ampleur a progressivement été revue à la baisse au fil du temps et de la production effective de la vision stratégique partagée. Ainsi, le protocole ISD 2007-2013 prévoyait un financement dédié de 4M€/an, puis 4M€ en 2014, 3,6M€ en 2015, 3M€ en 2016, 2,6M€ en 2017, 2M€/an en 2018-2020, et jusqu'à 1,8M€/an aujourd'hui dans le cadre de la convention 2021-23 qui s'achève.

Malgré cette diminution sensible des moyens consacrés, ce volant d'intervention au profit de l'aménagement du territoire de l'OIN reste encore tout à fait significatif (un total de 1,8 M€/an financés à part égale par l'Etat, le Département et le bloc communal dans la convention 2021-23).

Cette réduction graduelle des moyens apparaît logique et cohérente avec la construction progressive de la stratégie territoriale et de la gouvernance des projets, ainsi qu'avec l'avancée de la connaissance partagée du territoire et la concrétisation des opérations. Le projet de convention 2024-26 poursuit d'ailleurs cette logique de réduction du volume d'intervention, avec un budget prévisionnel d'intervention de 0,9 M€ / an soit une réduction de moitié.

B)- Une poursuite du dispositif pour répondre aux nouveaux enjeux du territoire

La poursuite de l'ISD permettra à l'EPA ORSA de continuer à assurer son rôle d'animateur de la vision stratégique de développement du territoire de l'OIN et d'acteur de sa mise en œuvre concrète.

Compte tenu, d'une part de la production significative d'études stratégiques sur le territoire depuis la création de l'Etablissement, et, d'autre part de la création de Métropole du Grand Paris et l'émergence de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre compétents en matière d'aménagement, l'ISD doit continuer d'évoluer pour que ses objectifs et sa feuille de route répondent bien aux nouveaux enjeux des collectivités, du territoire et des projets de l'OIN. Plusieurs missions historiquement pilotées par l'ISD ont désormais été reprises ou poursuivies par les collectivités, et notamment l'EPT GOSB avec une approche territoriale dépassant le seul périmètre de l'EPA (ex : observatoire des indicateurs de développement durable, réemploi - métabolisme urbain...). En revanche, de nouveaux champs d'études pré-opérationnelles méritent d'être confortés ou développés par rapport à la convention qui s'achève pour répondre à des besoins émergents du territoire en s'appuyant les expertises de l'Etablissement. C'est par exemple le cas de la définition stratégique de dispositifs d'urbanisme tactique qui permettent des réponses rapides et adaptables à des problématiques d'aménagement et d'activation des espaces. Les études amont en matière d'habitat dégradé pourraient également continuer de se développer pour une réponse d'ensemble à de nombreux besoins du territoire en la matière, aujourd'hui en dehors du positionnement des différents acteurs du territoire.

La poursuite de l'ISD pour permettre le développement et la mise en œuvre pré-opérationnelle des opérations conduites par l'Etablissement reste par ailleurs pleinement nécessaire pour appuyer ses interventions les plus complexes, et l'aide à l'émergence et la structuration de nouveaux projets significatifs sur le territoire. Le rôle de « boîte à outils » mobilisable au service du territoire paraît également à conserver pour maintenir le rôle de facilitateur et de coordinateur de l'EPA ORSA, y compris pour les collectivités de taille les plus modestes.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



I.2- Orientations de la nouvelle convention ISD 2024-2026

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RUEINGIS
SEINE
AMONT

I.2.1.- L'ISD 2024-2026, une boîte à outils sur mesure au service des territoires pour concrétiser la fabrique d'une ville durable et résiliente ; une visée opérationnelle et une incubation de démarches innovantes et d'expérimentations renforcées

A)- De nouvelles orientations générales adaptées au contexte territorial et aux nouvelles priorités d'intervention

Les résultats positifs partagés des dernières années conduisent à proposer la poursuite de ce dispositif, avec des objectifs renouvelés et adaptés aux enjeux actuels du territoire et à la maturité des projets de l'établissement. C'est l'objet du projet de nouvelle convention, issu du travail d'élaboration conjointe avec l'ensemble des collectivités concernées et l'Etat, proposée pour la période 2024-2026.

Tout en conservant la diversité d'intervention de l'ISD, la nouvelle convention vise tout d'abord à renforcer la visée opérationnelle, de sorte que l'ISD soit une véritable boîte à outils sur mesure au service des territoires pour concrétiser la fabrique d'une ville durable et résiliente.

Cette orientation est motivée par le contexte d'urgence : urgence à délivrer un urbanisme adapté au réchauffement climatique et à la transition écologique ; urgence à répondre au besoin chronique de logement, accentué par la crise immobilière ; enjeux stratégiques d'équilibres habitat-emplois et de réindustrialisation en ville. Par ailleurs, l'émergence de l'impératif de Zéro artificialisation nette des sols amène une dynamique accrue de recyclage urbain. Ce sont-là autant de facteurs qui viennent accroître la complexité de l'opérationnalisation des projets d'aménagement et nécessitent un accompagnement renforcé et de trouver des solutions innovantes. Cette orientation est aussi une adaptation à l'évolution de la gouvernance territoriale. La montée en puissance de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se concrétise par l'élaboration de document-cadres stratégiques et de planification (SCOT, PLUj) et amène l'ISD à se recentrer dans les domaines où la

plus-value de l'EPA ORSA est la plus grande.

Corollaire du renforcement de la visée opérationnelle dans un contexte de passage à l'opérationnel de plus en plus complexe, la nouvelle convention triennale cherche également à renforcer la vocation d'incubation de démarches innovantes et d'expérimentations, afin d'accompagner les membres de l'EPA ORSA à relever les défis de l'aménagement à l'heure des transitions climatique, écologique et sociale. Plusieurs actions proposées pourront ainsi bénéficier de l'appui de la politique d'innovation de l'Etablissement et la feuille de route en la matière, menée conjointement avec Grand Paris Aménagement, dans les différents domaines d'intervention.

Les actions inscrites dans le projet de nouvelle convention triennale s'articulent autour de 5 orientations stratégiques :

- **Intensifier la résilience des villes au changement climatique,**
- **Accompagner la décarbonation de l'aménagement,**
- **Faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain,**
- **Accélérer la concrétisation de projets économiques,**
- **Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires.**

I.2.2.- Des orientations qui se déclinent en 4 catégories d'intervention (1/2)

D'un point de vue opérationnel, ces actions se répartissent 4 catégories d'intervention :

A) Explorer de nouveaux champs d'études pré-opérationnelles

La première catégorie d'intervention consiste à explorer de nouveaux champs d'études pré-opérationnelles pour répondre à des besoins émergents du territoire.

Il s'agit de mobiliser la capacité stratégique et ensemblière de l'ISD non plus sur une vision prospective du développement de grand territoire, mais sur des types de tissus urbains et/ou d'immobiliers jusqu'alors peu opérationnalisés et confrontés à des évolutions importantes. Ainsi, plusieurs actions proposées consistent à mener des démarches exploratoires sur la maîtrise des évolutions du tissu pavillonnaire, sur l'évolution du petit tertiaire appelé à être obsolète avec la mise en œuvre du décret tertiaire, ou encore sur la renaturation d'espaces aujourd'hui urbanisés mais obsolètes ou en friche.

Au-delà des aspects habituels des démarches exploratoires (état des locaux généraux et territorialisés, mise en perspective par le biais d'études comparatives et mise en exergue de bonnes pratiques), ces actions chercheront à prendre en compte les contraintes opérationnelles dès leur début, à travers une approche foncière, immobilière et de montage, et à mettre en évidence les conditions de déploiement sur ces aspects.

Cette même visée opérationnelle sera également mobilisée pour explorer le déploiement de nouveaux immobiliers induits par les évolutions les plus actuelles de la ville : développement de la micro logistique en milieu dense, développement de logements pour les soignants et d'équipements médico-sociaux, collecte des biodéchets, transformation des mobilités. Sur les thématiques faisant déjà l'objet d'un document-cadre (logistique, renaturation...), ces actions chercheront naturellement à décliner la stratégie de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

B)- Accompagner l'émergence et la structuration opérationnelle de nouveaux projets d'aménagement

Plus en aval dans la chaîne opérationnelle, la nouvelle convention poursuit l'accompagnement à l'émergence et à la structuration de nouveaux projets d'aménagement sur le territoire. Il convient de distinguer trois volets.

Après avoir permis la mise en projet avec notamment l'identification de positionnement économique d'échelle métropolitaine, l'ISD prévoit de poursuivre l'accompagnement de long terme engagé sur des fonciers économiques stratégiques par leur emplacement, leur potentiel de recyclage et leur ampleur mais grevés de contraintes et nécessitant un urbanisme négocié avec les entreprises et acteurs institutionnels parties-prenantes : la Carelle à Villeneuve-le-Roi, le CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges, la zone « bleue » du Senia à Thiais et Orly où il s'agira par ailleurs de gérer l'interface avec les opérations d'aménagement adjacentes.

L'intervention de l'ISD se portera également sur l'exploration opérationnelle de nouveaux secteurs du territoire, aux caractéristiques très différentes les uns des autres : potentiel de développement de socles actifs sur long de RD7 à Thiais, à Chevilly-Larue dans une logique de redynamisation globale du centre-ville, capacité de mutation d'une grande artère à Choisy-le-Roi, problématique de résorption de l'habitat insalubre à Ivry-sur-Seine. A Rungis, l'intervention se portera sur le projet de renaturation du secteur des Malouines, dans une perspective d'opérationnalisation.

L'ISD 2024-2026 prévoit enfin un accompagnement d'ingénierie auprès des collectivités dans leurs démarches d'aménagement, en complémentarité avec l'intervention de l'EPT GOSB (ville d'Ablon et AMO Plan sauvegarde de Choisy).

I.2.2.- Des orientations qui se déclinent en 4 catégories d'intervention (2/2)

C)- Faciliter la réalisation des opérations actuelles de l'EPA ORSA, grâce à des actions innovantes et reproductibles

Le projet de convention ISD 2024-2026 comprend par ailleurs une intervention dans le cadre des opérations d'aménagement actuelles de l'EPA ORSA, afin de favoriser leur mise en oeuvre, grâce à des actions innovantes et reproductibles

L'ISD se propose d'intervenir sur un autre aspect de la dimension économique : le transfert d'entreprises, en se coordonnant avec le dispositif de MODULE déjà existant à l'initiative de l'EPT GOSB et en l'amplifiant, afin de pouvoir répondre aux besoins considérables générés notamment par la ZAC Thiais-Orly

D'autres aspects de l'intervention concernent l'amélioration de la performance environnementale des opérations (expérimentations de différentes méthodes de bilan carbone ex ante, démarche réemploi de matériaux à l'échelle des opérations de l'EPA ORSA, exploration du potentiel de développement d'énergies d'unités de production d'énergies renouvelables locales), la conception d'actions d'urbanisme tactique et temporaire répliquables, et l'accompagnement de la ZAC multisites du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges par des actions connexes excédant son périmètre et concernant tout le centre-ville (stratégie RHI et redynamisation commerciale).

D)- Renforcer l'incubation et l'expérimentation de démarches innovantes afin d'adapter la ville au changement climatique

Enfin, la nouvelle convention propose de renforcer l'incubation et l'expérimentation de démarches innovantes, afin d'accompagner les membres de l'EPA ORSA dans l'adaptation de la ville au changement climatique. Il est notamment proposé de mener 6 micro-expérimentations reproductibles à plus large échelle pour tester des

micro-expérimentations reproductibles à plus large échelle pour tester des dispositifs innovants permettant des usages plus frugaux et résilients face au changement climatique des cycles de l'eau, des sols et de la nature (végétalisation). Avec l'appui du Cluster Eaux-Milieus-Sols, implanté à Choisy-le-Roi, l'objet est d'identifier les solutions, par l'expérimentation, pour lever les freins actuels qu'ils soient d'ordre technique, réglementaire, de gestion, de gouvernance et de financement...

L'exploration du potentiel de développement de nouveaux modes constructifs alternatifs au béton coulé sur chantier, et la capacité à développer sur le territoire une filière spécifique représente un autre axe en matière d'innovation. Plusieurs actions lui sont liées, à travers l'identification du potentiel de réemploi des matériaux de construction en synergie avec l'incubateur « Cynéo » (qui s'implante sur ce thème au sein de l'opération des Ardoines à Vitry sur Seine), travers l'identification du potentiel de développement d'un démonstrateur temporaire de construction hors-site, d'une recherche-action pour obtenir un taux d'incorporation de bétons recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible sur un chantier des Ardoines, d'un speed meeting entre prescripteurs de l'aménagement et entreprises et d'un hackathon sur la valorisation des déchets du BTP, ces deux dernières actions étant menées dans le cadre d'un partenariat avec le cluster Matériaupôle.

Enfin, l'ISD ambitionne de tester les conditions de déploiement sur les Ardoines de dispositifs innovants permettant de produire du logement de qualité, performant environnementalement, tout en restant abordable, à travers des projets démonstrateurs dont le déploiement et l'évaluation éclaireront l'ensemble des opérations de l'OIN.

I.2.3.-Un budget ajusté sensiblement à la baisse et une règle de financement commun inchangée

Comme évoqué précédemment, la maturité de l'OIN, du territoire et des projets, ainsi que l'évolution institutionnelle du territoire conduit à pouvoir sensiblement réduire les moyens consacrés à l'ISD, répondant ainsi aux contraintes financières de tous les participants au dispositif, sans remettre en cause sa capacité d'atteindre les nouveaux objectifs fixés pour la période 2024-26.

La convention 2024-26 poursuit ainsi cette logique de réduction du volume d'intervention, avec un budget prévisionnel d'intervention total de 2,7 M€, soit 0,9 M€/an, financés à parts égales par l'Etat, le Département et le bloc communal. Au sein du bloc communal, les modalités de répartition de la convention précédente sont poursuivies et actualisées, en s'appuyant sur le potentiel financier des différentes communes.

La convention a également pour objet de définir les conditions d'attribution et de versement par les Partenaires à l'EPA ORSA, de la subvention relative aux financements consacrés pour les années 2024, 2025 et 2026 à l'Ingénierie stratégique de développement et aux frais de personnel s'y rapportant, pour les études menées en régie et les études externalisées.

La contribution globale de 2 700 000 € des partenaires au financement du programme d'ingénierie stratégie de développement pour les trois années de la convention se décompose comme suit :

- une subvention d'un montant annuel de 300 000 € est attribuée par l'État à l'EPA ORSA au titre du financement du programme d'ingénierie stratégie de développement pour l'année 2024 renouvelée deux fois en 2025 et 2026 ;
- une subvention d'un montant annuel de 300 000 € attribuée par le Département du Val-de-Marne à l'EPA ORSA au titre du financement du programme d'ingénierie stratégie de développement pour l'année 2024 renouvelée deux fois en 2025 et 2026 ;

- des subventions attribuées par les 11 communes membres du conseil d'administration à l'EPA ORSA pour un montant global annuel de 300 000 € pour l'année 2024 renouvelée deux fois en 2025 et 2026. Les principes de répartition de la convention 2021-2023 sont reconduits, en s'appuyant sur le potentiel financier des différentes communes.

La subvention est affectée à 53% à l'ingénierie en régie et 47% pour les études externalisées.

I.2.4.- Un dispositif de reporting et de partage des résultats de l'ISD renforcé pour mieux diffuser les éléments produits

La convention prévoit enfin de renforcer le système de mise en commun des fruits des interventions et différentes études qui seront produites dans le cadre de l'ISD.

Au-delà des points réguliers en conseil d'administration et des restitutions aux collectivités directement concernées, les équipes de l'EPA ORSA s'attacheront à assurer le plus large partage des diverses productions, matière commune susceptible d'intéresser chaque participant.



I.3- Programme de travail détaillé de la nouvelle convention ISD 2024-2026 et implications financières pour chaque partenaire

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

I.3.1- Structure du programme de travail 2024-2026

Orientation stratégique

Appuyer et outiller les territoires pour concrétiser la fabrique d'une ville durable et résiliente

Axes d'intervention

Axe 1 : intensifier la résilience des villes au changement climatique

Axe 2 : accompagner la décarbonation de l'aménagement

Axe 3 : faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain

Axe 4 : accélérer la concrétisation des projets économiques

Axe 5 : contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires

+ pilotage : démarche ISD, CCAES

I.3.2.- ISD 2024-2026 : répartition du programme de travail par axe d'intervention

N°	Actions à mener	<i>Scénario</i> <i>2,7 M€ (0,3</i> <i>M€/an/financeurs)</i>	
		Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
	Axe 1 : Intensifier la résilience des villes au changement climatique	1,4	230 000
	Axe 2 : Accompagner la décarbonation de l'aménagement	1,1	165 200
	Axe 3 : Faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain	2,4	400 000
	Axe 4 : Accélérer la concrétisation de projets économiques	1,3	245 000
	Axe 5 : Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires	0,8	220 000
	Pilotage	0,7	30 000
	<i>TOTAL</i>	<i>7,4</i>	<i>1 290 200</i>
	<i>TOTAL ETP monétisés</i>	<i>1 409 800</i>	<i>1 290 200</i>
	Total sur 3 ans	2 700 000	

I.3.3.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Axe 1 : Intensifier la résilience des villes au changement climatique

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
<u>Expérimenter des usages frugaux des ressources (eau, sols)</u>				
1	Expérimenter des solutions innovantes d’approvisionnement alternatif à l’eau potable pour des usages urbains et agri-urbains , en partenariat avec le cluster Eau-Milieux-Sols	EPA ORSA / opérations	0,15	40 000
2	Expérimenter des solutions innovantes de requalification et de fertilisation des terres locales , en partenariat avec le cluster Eau-Milieux-Sols	EPA ORSA / opérations	0,15	40 000
<u>Accélérer le renforcement de la végétalisation et la restauration de la biodiversité</u>				
3	Expérimenter des implantations végétales à des fins de résilience au changement climatique , en partenariat avec le cluster Eau-Milieux-Sols	EPA ORSA	0,15	40 000
4	Approfondissement du potentiel de renaturation sur des secteurs à forts enjeux et formulation de projets	infra ORSA	0,4	60 000
<u>Incuber un projet de renaturation</u>				
5	Opérationnaliser le projet de renaturation du secteur des Malouines à Rungis par un parc paysager	Rungis	0,50	50 000
<u>TOTAL Axe 1</u>			<u>1,35</u>	<u>230 000</u>

I.3.4.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Axe 2 : Accompagner la décarbonation de l'aménagement

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
<u>Participer à la stabilisation de l'outil de mesure de l'empreinte carbone ex-ante d'une opération d'aménagement</u>				
6	Finaliser les expérimentations de différentes méthodes de mesure ex ante de l'empreinte carbone d'opérations de l'EPA ORSA	EPA ORSA / opérations	0,1	-
<u>Créer les conditions pour faire entrer la fabrique de la ville dans les paradigmes de l'économie circulaire et des circuits courts</u>				
7	Finaliser la démarche réemploi de matériaux menée à l'échelle des opérations de l'EPA ORSA	EPA ORSA / opérations	0,1	-
8	Identifier les synergies à développer avec l'incubateur de réemploi Cyneo développé dans les Grandes Halles des Ardoines	EPA ORSA	0,2	30 000
9	Organisation, en partenariat avec le Matériaupôle, de speed meeting entre prescripteurs de l'aménagement et entreprises du Matériaupôle	Vitry Ardoines / EPA ORSA	0,04	7 200
10	Organisation, en partenariat avec le Matériaupôle, d'un hackathon sur la valorisation des déchets du BTP	Vitry Ardoines / EPA ORSA	0,08	18 000
11	Recherche-action pour un taux d'incorporation de bétons recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible sur un chantier des Ardoines	Vitry Ardoines	0,2	40 000
<u>Anticiper les besoins de la construction hors site en zone dense et favoriser les nouveaux modes constructifs</u>				
12	Etudier l'opportunité d'un site démonstrateur temporaire de pré-assemblage de la construction hors-site	EPA ORSA	0,2	30 000
<u>Approfondir le potentiel d'énergies renouvelables</u>				
13	En déclinaison du Schéma des énergies renouvelables de l'EPT GOSB, explorer le potentiel d'énergies renouvelables du territoire et d'unités de production d'énergie locale et renouvelable	EPA ORSA / opérations	0,15	40 000
TOTAL Axe 2			1,07	165 200

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

I.3.5.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Axe 3 : Faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
<u>Faciliter la mutabilité des fonciers</u>				
14	Renforcer les dispositifs et les outils de transfert d'entreprise nécessités par les opérations d'aménagement en complémentarité avec ceux de la MODUE de l'EPT GOSB - intervention ZAC Thiais-Orly	Thiais et Orly	0,2	40 000
<u>Explorer l'opportunité ou approfondir la faisabilité d'intervention de résorption de l'habitat insalubre</u>				
15	Finaliser l'étude stratégique de résorption de l'habitat insalubre du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges dans une perspective d'extension du PNRQAD	VSG	0,15	-
16	Etudes RHI Ivry	Ivry-sur-Seine	0,5	80 000
<u>Maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires</u>				
17	Expérimenter des démarches de maîtrise de l'évolution pavillonnaire sur des quartiers stratégiques	EPA ORSA / infra EPA ORSA	0,3	60 000
18	Identifier des actions de lutte contre la dégradation et la division des pavillons et des petits collectifs	EPA ORSA / infra EPA ORSA	0,2	30 000
<u>Accompagner les collectivités à la mise en œuvre de leurs projets opérationnels</u>				
19	Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	0,3	60 000
20	Accompagner la mutation de l'entrée de ville Nord-Ouest de Thiais le long de la RD7	Thiais	0,15	40 000
21	Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges	VSG	0,2	50 000
22	Mener une étude exploratoire sur le potentiel de mutation des rives de l'avenue Victor-Hugo à Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	0,15	40 000
23	Accompagner la ville de Choisy-le-Roi dans la mise en place d'une AMO pour élaborer un Plan de sauvegarde de la copropriété de la dalle du centre-ville	Choisy-le-Roi	0,1	-
24	Accompagner la Ville d'Ablon-sur-Seine dans la mise en œuvre de la requalification de son centre-ville	Ablon-sur-Seine	0,1	-
TOTAL Axe 3			2,35	400 000

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

I.3.6.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Axe 4 : Accélérer la concrétisation de projets économiques

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
<u>Concrétiser les positionnements et programmations économiques en projets</u>				
25	En déclinaison du Schéma logistique de l'EPT GOSB, identifier les besoins fonciers et immobiliers de la « petite » logistique en milieu dense et les réponses opérationnelles à y apporter	EPA ORSA	0,15	30 000
26	Poursuivre les études de faisabilité d'une extension de la ZAE du Bois-Cerdon autour d'un projet agro-productif	Valenton	0,15	30 000
<u>Interroger le devenir opérationnel d'actifs immobiliers identifiés</u>				
27	Mener une étude exploratoire sur le devenir du petit tertiaire et de l'immobilier d'activités obsolètes à Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	0,25	75 000
<u>Activer les grands fonciers économiques</u>				
28	« Zone bleue » du Sénia : maîtriser la cohérence programmatique et fonctionnelle et gérer l'interface avec les opérations d'aménagement	Orly Thiais	0,2	30 000
29	Pré-opérationnaliser le projet du CIN Triage et gérer ses interfaces	VSG Valenton Choisy-le-Roi	0,3	50 000
30	Pré-opérationnaliser le projet de cluster de l'innovation fluviale sur la ZI de la Carelle à Villeneuve-le-Roi	VLR	0,2	30 000
<u>TOTAL Axe 4</u>			<u>1,25</u>	<u>245 000</u>

I.3.7.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Axe 5 : Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
<u>Préfigurer et accompagner les opérations et les projets par des démarches d'urbanisme tactique et transitoire</u>				
31	Finaliser la démarche d'urbanisme transitoire du Jardin ambulant en accompagnement de la ZAC multisites à Villeneuve-Saint-Georges	VSG	0,1	40 000
<u>Expérimenter des dispositifs innovants afin de concilier performance du bâti et coûts maîtrisés</u>				
32	Démarche pour réenchanter le logement à prix abordable	Vitry Ardoines	0,15	40 000
33	Opération démonstratrice immeuble zéro charges nettes	Vitry Ardoines	0,15	40 000
<u>Mener une réflexion prospective sur les nouveaux communs de l'espace public liés à la décarbonation des modes de vie</u>				
34	Identifier les besoins fonciers et immobiliers liés aux transformations des mobilités	EPA ORSA / opérations	0,2	50 000
<u>Favoriser le déploiement d'un urbanisme favorable à la santé</u>				
35	Identifier les conditions de déploiement de logements pour les soignants et d'équipements médico-sociaux au sein du territoire et des opérations de l'EPA ORSA	EPA ORSA / opérations	0,15	50 000
<u>TOTAL Axe 5</u>			<u>0,75</u>	<u>220 000</u>

I.3.8.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Pilotage : démarche ISD, réponses à appel à projets, CCAESC

N°	Actions à mener	Localisation	Ingénierie en régie (en ETP 2024-26)	Prestation externalisée (en €)
	Pilotage général	EPA ORSA	0,25	-
	Ingénierie réponse aux appels à projets	EPA ORSA	0,4	-
	Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly Rungis - Seine Amont (CCAESC)	EPA ORSA	-	30 000
<i>TOTAL pilotage</i>			<i>0,65</i>	<i>30 000</i>

I.3.9.- ISD 2024-2026 : programme détaillé

Implications financières pour les partenaires

Convention 2024-2026 = 2,7 M€

Contribution sur 3 ans

Etat
0,9 M€

Conseil Départemental
0,9 M€

11 communes
0,9 M€

Contribution annuelle

Etat
0,3 M€

Conseil Départemental
0,3 M€

11 communes
0,3 M€

Financier	Participation annuelle (en €)
11 communes	300 000
Ablon-sur-Seine	2 500
Chevilly-Larue	22 000
Choisy-le-Roi	27 000
Ivry-sur-Seine	64 000
Orly	23 000
Rungis	21 000
Thiais	22 000
Valenton	11 000
Villeneuve-le-Roi	14 500
Villeneuve-Saint-Georges	17 000
Vitry-sur-Seine	76 000
Conseil départemental	300 000
Etat	300 000

Les modalités de répartition sont basées sur les mêmes critères que la convention ISD 2021-2023, à savoir :

- Contribution à parts égales entre l'Etat, le Conseil départemental du Val-de-Marne et les 11 communes membres de l'EPA ORSA ;
- Au sein de la part communale, une répartition basée sur le potentiel financier de chaque commune et la même clé de répartition que la convention précédente, à partir des données actualisées (cf. Annexe 3 p. 32)

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Partie II

Convention financière d'Ingénierie stratégique de développement 2024-2026

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024-0112
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Entre

- l'État, représenté par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
- le Département du Val de Marne
- les communes d'Ablon-sur-Seine, de Chevilly-Larue, de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine, d'Orly, de Rungis, de Thiais, de Valenton, de Villeneuve-le-Roi, de Villeneuve-Saint-Georges et de Vitry-sur-Seine.

aussi dénommé « le Partenaire » ou « les Partenaires » par la suite
d'une part

Et

- l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont, représenté par son directeur général.

aussi dénommé « l'EPA ORSA » ou « l'Établissement public » par la suite

d'autre part.

VU La délibération n° CA61_2024_04 du Conseil d'Administration de l'EPA ORSA du 28 mars 2024 approuvant le programme d'ingénierie stratégique de développement présenté pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution et de versement par les Partenaires à l'EPA ORSA, de la subvention relative aux financements consacrés pour les années 2024, 2025 et 2026 à l'ingénierie stratégique de développement et aux frais de personnel s'y rapportant, pour les études menées en régie et les études externalisées.

Les moyens attribués à l'ingénierie stratégique ont vocation à couvrir d'une part les besoins de fonctionnement de l'établissement public – en dehors de ceux générés par l'activité d'aménageur –, c'est-à-dire la fonction d'ingénierie en régie (études et frais de personne en coût complet), et d'autre part, des programmes d'études, de prestations intellectuelles et d'expertises spécialisées sollicitant des ressources externes de matière grise pour l'observation et la conception.

La présente convention comprend, dans son annexe technique et financière (Annexe 1) les programmes prévisionnels de l'ingénierie stratégique de développement pour les années 2024 à 2026.

Article 2 – Montant de la subvention :

Pour les trois années, un montant de 2 700 000 € constituera la contribution globale des Partenaires au titre du financement du programme d'ingénierie stratégie de développement. Cette contribution se décompose comme suit :

- Une subvention d'un montant de 300 000 € est attribuée par l'État à l'EPA ORSA au titre du financement du programme d'ingénierie stratégique de développement pour l'année 2024 renouvelée deux fois en 2025 et 2026,
- Une subvention d'un montant de 300 000 € attribuée par le département du Val-de-Marne à l'EPA ORSA au titre du financement du programme d'ingénierie stratégique de développement pour l'année 2024 renouvelée deux fois en 2025 et 2026,

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

- Des subventions sont attribuées par les communes membres du conseil d'administration à l'EPA ORSA pour un montant global de 300 000 €, pour l'année 2024 renouvelées deux fois en 2025 et 2026.

La répartition entre les communes est effectuée en prenant en compte le potentiel financier. La clé de répartition entre les villes figure au tableau joint en annexe 3 (p. 32), qui fixe le mode de calcul, le potentiel financier, le potentiel financier étant révisé chaque année.

La subvention est affectée à 52% à l'ingénierie en régie et 48% pour les études externalisées. Cette répartition est détaillée en annexe 3.

Si un financeur supplémentaire se déclarait, une modification de la clé de répartition, à montant constant, serait proposée et validée par voie d'avenant.

Les subventions des partenaires seront mobilisées selon les modalités administratives comptables en vigueur, propres à chacun des partenaires.

Pour l'État, la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution de subvention visant la présente convention.

Article 3 – Ordonnateur de la dépense et bénéficiaire de la subvention :

La subvention est versée sur le compte suivant, ouvert au nom de l'EPA ORSA :

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0503	413	TRPUFRP1

Article 4 – Conditions de paiement de la subvention :

Les conditions de paiement sont encadrées par la transmission aux Partenaires de deux documents ayant pour but d'éclairer l'état d'avancement de l'ingénierie stratégique de développement : le bilan de la réalisation des études menées après un exercice clos et la programmation des études pour l'année à venir.

Ainsi, pour les exercices 2024, 2025 et 2026, il est prévu :

- qu'à l'issue de chaque exercice clos, l'EPA ORSA transmette aux Partenaires le bilan des études réalisées, au cours du premier trimestre de l'année suivant l'exercice ;
- qu'au cours du dernier trimestre d'une année, l'EPA ORSA transmette aux Partenaires la programmation actualisée des études pour l'année à venir

Le contenu indicatif du bilan final d'exécution est précisé dans l'article 5.

S'agissant des conditions de paiement, il est prévu que le Partenaire verse en une seule fois au premier trimestre de l'année le montant approuvé.

Pour l'année 2024, le versement de l'État interviendra après remise du bilan du financement de l'ingénierie stratégique de développement de l'année 2023.

Pour les années 2025 et 2026, le paiement interviendra après la remise du bilan de l'exercice précédent.

Toutefois, il est possible d'amender cette règle par un avenant à la convention.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Article 5 – Rapport d'exécution et livrables :

Le bilan d'exécution relatif à la mobilisation des crédits engagés sur l'ingénierie stratégique de développement pour la période allant du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin de l'exercice concerné comprendra :

- une note de synthèse rendant compte de l'activité tant sur un plan comptable que qualitatif, en analysant les écarts avec les prévisions, en présentant les résultats des études et démarches et en mettant en exergue leurs apports pour les territoires et le développement opérationnel.
- un tableau récapitulatif des études réalisées, précisant, action par action, son objet, les études (régie et prestations externalisées) et démarches réalisées, son contenu, ainsi que les résultats, les avancées et suites à donner en résultant.
- un bilan financier par exercice et un bilan financier globalisé à l'échelle des trois années de la convention.

Article 6 – Livrables des études financées :

Les livrables des études financées et dont l'achèvement est antérieur à la date de production du bilan d'exécution, seront transmis aux partenaires en même temps que le bilan d'exécution, au cours du premier trimestre suivant l'exercice concerné.

L'EPA ORSA transmettra aux partenaires la liste des études transmises et précisera pour chacune des études leur statut de diffusion (diffusion possible/diffusion restreinte, document confidentiel/non diffusable.).

Article 7 – Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa notification et expire à la remise du bilan final d'exécution et des livrables des études financées sur la période 2024-2026, tels que définis à l'article 5 et à leur acceptation par les partenaires.

Article 8 – Modification de la convention :

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant.

Article 9 – Conditions de reversement

Les partenaires se réservent le droit de demander le reversement de tout ou partie de la subvention dans le cas où les crédits auraient été mobilisés sur un objet autre que celui financé ou dans le cas où la subvention versée n'aurait pas été mobilisée en totalité sur l'objet financé.

Fait en 14 exemplaires originaux.

Pour l'EPA ORSA Le : à :	Pour l'État Le : à :	Pour la commune de Thiais Le : à :	Pour la commune de Rungis Le : à :
Pour la commune d'Ablon-sur-Seine Le : à :	Pour le Conseil départemental du Val-de-Marne Le : à :	Pour la commune de Villeneuve-le-Roi Le : à :	Pour la commune de Valenton Le : à :
Pour la commune de Choisy-le-Roi Le : à :	Pour la commune de Chevilly-Larue Le : à :	Pour la commune de Vitry-sur-Seine Le : à :	Pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges Le : à :
Pour la commune d'Orly Le : à :	Pour la commune d'Ivry-sur-Seine Le : à :		

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Annexes

Annexe 1 : budget prévisionnel de l'Ingénierie stratégique de développement

		2024			2025			2026		
N°		Ingénierie en régie (en ETP)	Ingénierie en régie (coût € HT)	Prestations externalisées (coût € HT)	Ingénierie en régie (en ETP)	Ingénierie en régie (coût € HT)	Prestations externalisées (coût € HT)	Ingénierie en régie (en ETP)	Ingénierie en régie (coût € HT)	Prestations externalisées (coût € HT)
N°	<u>AXE 1 : Résilience au changement climatique</u>									
	<u>Total annuel Axe 1</u>	0,50	95 000	70 000	0,45	85 500	95 000	0,40	76 000	65 000
N°	<u>AXE 2 : Décarbonation de l'aménagement</u>									
	<u>Total annuel Axe 2</u>	0,42	104 500	30 400	0,45	76 000	72 400	0,20	38 000	62 400
N°	<u>AXE 3 : Facilitation de l'opérationnalisation du recyclage urbain</u>									
	<u>Total annuel Axe 3</u>	0,80	152 000	90 000	1,00	190 000	160 000	0,55	104 500	150 000
N°	<u>AXE 4 : Accélérer la concrétisation de projets économiques</u>									
	<u>Total annuel Axe 4</u>	0,35	66 500	60 000	0,60	114 000	140 000	0,30	57 000	45 000
N°	<u>AXE 5 : Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires</u>									
	<u>Total annuel Axe 5</u>	0,35	66 500	100 000	0,25	47 500	100 000	0,15	28 500	20 000
N°	<u>PILOTAGE</u>									
	<u>Total annuel Pilotage</u>	0,25	47 500	10 000	0,15	28 500	10 000	0,25	47 500	10 000
<u>TOTAL GENERAL ANNUEL</u>		<u>2,67</u>	<u>507 300</u>	<u>360 400</u>	<u>2,90</u>	<u>551 000</u>	<u>577 400</u>	<u>1,85</u>	<u>351 500</u>	<u>352 400</u>

<u>TOTAL GENERAL ANNUEL GLOBAL</u>	<u>2,67</u>	<u>867 700</u>	<u>2,85</u>	<u>1 128 400</u>	<u>1,85</u>	<u>703 900</u>
---	-------------	----------------	-------------	------------------	-------------	----------------

<u>TOTAL GENERAL 2024-2026</u>	<u>2 700 000 €</u>
---------------------------------------	--------------------

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Annexe 2 : tableau financier prévisionnel détaillé par fiche-action (1/3)

		2024		2025		2026	
N°		Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe
AXE 1 : Résilience au changement climatique							
1	Expérimenter des solutions innovantes d'approvisionnement alternatif à l'eau potable pour des usages urbains et agri-urbains, en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols	0,05	10 000	0,05	20 000	0,05	10 000
2	Expérimenter des solutions innovantes de requalification et de fertilisation des terres locales, en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols	0,05	10 000	0,05	20 000	0,05	10 000
3	Expérimenter des implantations végétales à des fins de résilience au changement climatique, en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols	0,05	10 000	0,05	20 000	0,05	10 000
4	Approfondissement du potentiel de renaturation sur des secteurs à forts enjeux et formulation de projets	0,15	20 000	0,15	20 000	0,1	20 000
5	Opérationnaliser le projet de renaturation du secteur des Malouines à Rungis par un parc paysager	0,2	20 000	0,15	15 000	0,15	15 000
AXE 2 : Décarbonation de l'aménagement							
6	Finaliser les expérimentations de différentes méthodes de mesure ex ante de l'empreinte carbone d'opérations de l'EPA ORSA	0,1					
7	Finaliser la démarche réemploi de matériaux menée à l'échelle des opérations de l'EPA ORSA	0,1					
8	Identifier les synergies à développer avec l'incubateur de réemploi Cyneo développé dans les Grandes Halles des Ardoines	0,1	10 000	0,1	20 000		
9	Organisation, en partenariat avec le Matériaupôle, de speed meeting entre prescripteurs de l'aménagement et entreprises du Matériaupôle	0,03	2 400	0,05	2 400		2 400
10	Organisation, en partenariat avec le Matériaupôle, d'un hackathon sur la valorisation des déchets du BTP	0,04	18 000				
11	Recherche-action pour un taux d'incorporation de bétons recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible sur un chantier des Ardoines	0,05		0,1	20 000	0,05	20 000
12	Etudier l'opportunité d'un site démonstrateur temporaire de pré-assemblage de la construction hors-site			0,1	10 000	0,1	20 000
13	En déclinaison du Schéma des énergies renouvelables de l'EPT GOSB, explorer le potentiel d'énergies renouvelables du territoire et d'unités de production d'énergie locale et renouvelable			0,1	20 000	0,05	

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Annexe 2 : tableau financier prévisionnel détaillé par fiche-action (2/3)

N°	AXE 3 : Facilitation de l'opérationnalisation du recyclage urbain	2024		2025		2026	
		Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe
14	Renforcer les dispositifs et les outils de transfert d'entreprise nécessités par les opérations d'aménagement en complémentarité avec ceux de la MODUE de l'EPT GOSB - intervention ZAC Thiais-Orly	0,05	10 000	0,1	15 000	0,05	15 000
15	Finaliser l'étude stratégique de résorption de l'habitat insalubre du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges dans une perspective d'extension du PNRQAD	0,15					
16	Etudes RHI Ivry	0,1	20 000	0,2	30 000	0,2	30 000
17	Expérimenter des démarches de maîtrise de l'évolution pavillonnaire sur des quartiers stratégiques	0,1		0,1	30 000	0,1	30 000
18	Identifier des actions de lutte contre la dégradation et la division des pavillons et des petits collectifs	0,05		0,1	15 000	0,05	15 000
19	Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Chevilly-Larue	0,2	40 000	0,1	20 000		
20	Accompagner la mutation de l'entrée de ville Nord-Ouest de Thiais le long de la RD7	0,05	20 000	0,1	20 000		
21	Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges			0,1	10 000	0,1	40 000
22	Mener une étude exploratoire sur le potentiel de mutation des rives de l'avenue Victor-Hugo à Choisy-le-Roi			0,1	20 000	0,05	20 000
23	Accompagner la ville de Choisy-le-Roi dans la mise en place d'une AMO pour élaborer un Plan de sauvegarde de la copropriété de dalle du centre-ville	0,05		0,05			
24	Accompagner la Ville d'Ablon-sur-Seine dans la mise en œuvre de la requalification de son centre-ville	0,05		0,05			

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Annexe 2 : tableau financier prévisionnel détaillé par fiche-action (3/3)

		2024		2025		2026	
N°		Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe	Ingénierie en régie (en ETP)	Coût € HT externe
AXE 4 : Accélérer la concrétisation de projets économiques							
25	En déclinaison du Schéma logistique de l'EPT GOSB, identifier les besoins fonciers et immobiliers de la « petite » logistique en milieu dense et les réponses opérationnelles à y apporter			0,1	15 000	0,05	15 000
26	Poursuivre les études de faisabilité d'une extension de la ZAE du Bois-Cerdon autour d'un projet agro-productif	0,05	10 000	0,05	10 000	0,05	10 000
27	Mener une étude exploratoire sur le devenir du petit tertiaire et de l'immobilier d'activités obsolètes à Ivry-sur-Seine	0,05		0,15	60 000	0,05	15 000
28	« Zone bleue » du Sénia : maîtriser la cohérence programmatique et fonctionnelle et gérer l'interface avec les opérations d'aménagement	0,05	15 000	0,1	15 000	0,05	
29	Pré-opérationnaliser le projet du CIN Triage et gérer ses interfaces	0,05		0,1	25 000	0,15	25 000
30	Pré-opérationnaliser le projet de cluster de l'innovation fluviale sur la ZI de la Carelle à Villeneuve-le-Roi	0,1	15 000	0,1	15 000		
AXE 5 : Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires							
31	Finaliser la démarche d'urbanisme transitoire du Jardin ambulant en accompagnement de la ZAC multisites à Villeneuve-Saint-Georges	0,1	40 000				
32	Démarche pour réenchanter le logement à prix abordable	0,05	20 000	0,05	20 000	0,05	
33	Opération démonstratrice immeuble zéro charges nettes	0,05	20 000	0,05	20 000	0,05	
34	Identifier les besoins fonciers et immobiliers liés aux transformations des mobilités	0,05		0,1	30 000	0,05	20 000
35	Identifier les conditions d'amélioration de l'offre de soins et de déploiement de "logements soignants" au sein du territoire et des opérations de l'EPA ORSA	0,1	20 000	0,05	30 000		
PILOTAGE							
	Pilotage général	0,1		0,05		0,1	
	Ingénierie réponse aux appels à projets	0,15		0,1		0,15	
	Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly Rungis - Seine Amont (CCAESC)		10 000		10 000		

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date d'accusé de réception préfecture : 12/06/2024

Annexe 3 : clé de répartition de la contribution à l'Ingénierie stratégique de développement entre les communes

La clé de répartition des contributions communales à l'Ingénierie stratégique de développement prend en compte le potentiel financier, sur les principes suivants :

- dans un premier temps, le potentiel financier de chaque commune est calculé, ainsi que celui des communes ensemble ; chaque commune possède ainsi un ratio qui lui est propre, celui de son potentiel financier par rapport à celui du total des communes ;

- dans un deuxième temps, le ratio de potentiel financier de chaque commune est multiplié par le montant total de la subvention demandée à toutes les communes : ainsi, chaque commune se voit affectée une part de subvention, proportionnelle à son potentiel financier propre.

Partie III

Fiches-actions

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT

**ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT**

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB20240606-102
Date de réception préfecture : 12/06/2024



III.1- Intensifier la résilience des villes au changement climatique

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RIINGIS
SEINE
AMONT

Fiche n°1 : Cycle urbain de l'eau

Expérimenter des solutions innovantes d'approvisionnement alternatif à l'eau potable pour des usages urbains et agri-urbains, en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols

Contexte / Pourquoi cette action ?

Le réchauffement climatique génère de fortes tensions sur la ressource en eau : il induit à la fois un accroissement des prélèvements et une diminution structurelle de la ressource. En zones urbaines, un besoin de rafraîchissement se fait de plus en plus criant. A l'échelle des usages urbains, avec l'augmentation des périodes de sécheresse et des surfaces végétalisées, le besoin d'arrosage s'accroît. La ressource en eau issue des milieux naturels, nappes et rivières, baisse en qualité et quantité. Avec le réchauffement climatique, les arrêtés préfectoraux de restriction d'eau devraient se renouveler chaque été et les traitements pour la production de l'eau potable seront de plus en plus onéreux (Cf investissements SEDIF et Eau de Paris).

La préservation de cette ressource en eau dans un modèle vertueux et soutenable économiquement et la promotion des usages frugaux constituent des enjeux majeurs. Si des solutions existent et sont progressivement déployées pour diminuer voire supprimer le recours à l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts à l'échelle privative, des parcelles et/ou des logements; il n'en va pas de même à l'échelle des espaces publics, où ces pratiques sont beaucoup moins développées pour des usages urbains et agri-urbains, pour des raisons principalement réglementaires, d'acceptabilité sociale et financières.

L'ambition de cette action est de mener des expérimentations permettant la récupération des eaux pluviales et autres eaux non conventionnelles urbaines (eaux usées, eaux d'exhaures, eaux de piscine...) pour l'irrigation et rafraîchissement urbains, d'en évaluer les résultats et d'en tirer des enseignements et des conditions pour une reproductibilité sur d'autres territoires et/ou sur des espaces plus vastes.

Objectifs et contenu

Expérimenter dans des conditions réelles, des solutions d'approvisionnement alternatif à l'eau potable pour des usages urbains et agri-urbains.

Mesurer l'efficacité technique, définir et mesurer les conditions techniques, juridiques, financières et administratives, identifier et mobiliser la gouvernance appropriée

A cette fin, mobiliser une gouvernance de projet ad hoc à travers un comité de pilotage et un jury comprenant, outre les acteurs publics du développement territorial, des experts du monde opérationnel et scientifique, dont des acteurs socio-économiques

Réaliser 2 expérimentations parmi les trois suivantes :

- expérimentation de forage en milieu urbain, à des fins agricoles
- expérimentation de récupération des eaux pluviales pour l'irrigation ou le rafraîchissement urbain...
- expérimentation de valorisation des eaux usées en s'appuyant sur le permis d'innover de Gagarine-Truillot sur le sujet

Fiche n°1 : Cycle urbain de l'eau

Expérimenter des solutions innovantes d'approvisionnement alternatif à l'eau potable pour des usages urbains et agri-urbains, en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols

Périmètre

Tout secteur de commune ou site sous gestion départementale faisant partie de l'EPA ORSA

Des périmètres à déterminer en amorçage de démarche sur la base des volontariats qui se manifesteront et de la compatibilité des sites avec la nature des expérimentations

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Coordination, suivi technique et financier des expérimentations: Cluster Eau-Milieus-Sols.

Ses missions consistent à coanimer la gouvernance et le pré-cadrage des projets, mobiliser les acteurs, experts et entreprises spécialisées, mesurer et évaluer les résultats et appuyer à la capitalisation.

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant, et, au quotidien les collectivités sur lesquelles des expérimentations seront menées

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI, pôle innovation

Appui: DGA DEP, responsable ISD

Reporting: tout GPA

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées servant à financer l'intervention du Cluster EMS et celle de prestataire extérieur, sélectionné par un AMI

Planning (2024-2026 et au-delà)

S1 2024 : Sensibilisation des collectivités et première approche des expérimentations à déployer

S2 2024 : Identification des collectivités intéressées et sites potentiels, choix des expérimentations, des sites et leur déploiement ; préparations des consultations

S1 2025 : consultation, sélection des lauréats et autorisations réglementaires

S2 2025 : lancement des expérimentations

S1-S2 2026 : REX intermédiaires

Durée de chaque expérimentation : environ 2 ans,

Réversibilité et reproductivité à terme , sur le territoire de l'EPT GOSB voire de la Métropole du Grand Paris

Fiche n°2 : Cycle urbain des sols

Expérimenter des solutions innovantes de requalification et de fertilisation des terres locales

en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols

Contexte / Pourquoi cette action ?

Face aux transformations urbaines croissantes que connaît la métropole francilienne, et singulièrement le territoire d'ORSA et du Grand-Orly Seine Bièvre, la question de la valorisation des terres inertes, non inertes, polluées et excavées pour améliorer les fonctions et les usages des sols urbains se pose de manière stratégique.

La création d'une ville durable et résiliente demande en effet des ressources considérables, notamment pour la renaturation urbaine, le développement de l'agriculture en milieu urbain et la promotion de la biodiversité.

Il nous faut donc réapprendre à construire autrement en limitant le recours aux ressources vierges, en s'appuyant sur des ressources locales, renouvelables et/ou recyclées. Ces dernières nécessitant peu d'énergie pour leur transformation tout en participant à la mise en place d'une économie circulaire et décarbonée. Le cadre réglementaire sur la gestion des sols et des terres excavées, des déblais du BTP (Cf. PRPGD IdF) évolue également et favorise le réemploi local de terres et leurs requalifications.

Il s'agit à travers cette expérimentation de réemploi de terres des chantiers d'aménagement de tester des solutions restant dans des périmètres internes à la zone dense, que ce soit en termes de transfert de terre que de solutions de refertilisation de celles-ci. Si des expérimentations proches ont déjà été déployées à l'échelle du plateau de Saclay notamment, l'innovation de la démarche repose sur le périmètre géographique (le territoire d'ORSA), marqué par les contraintes du cœur d'agglomération et notamment l'exiguïté.

Objectifs et contenu

Expérimenter dans des conditions réelles des usages nouveaux des sols urbains pour des aménagements durables et résilients.

Ces expérimentations (2) doivent valoriser au sein du territoire d'ORSA des terres excavées et de requalifier des sols. Elles favoriseront la production de terres fertiles à partir des biodéchets collectés localement.

L'étude en cours, dans le cadre de la convention ISD 2021-23 devra identifier les volumes de terres excavées des opérations de l'EPA ORSA, leur temporalité, de préciser les couples gisements/terres et biodéchets/usages envisagés.

En partenariat avec le Cluster EMS, ces expérimentations permettront de mettre en place des coopérations et une gouvernance pour identifier les projets, choisir les expérimentations, obtenir les autorisations nécessaires, évaluer les résultats et en assurer la capitalisation.

La gouvernance de projet ad hoc qui sera mise en place associera, outre les acteurs publics du développement territorial, des experts du monde opérationnel et scientifique, dont des acteurs socio-économiques

Fiche n°2 : Cycle urbain des sols

Expérimenter des solutions innovantes de requalification et de fertilisation des terres locales

en partenariat avec le cluster Eau-Milieux-Sols

Périmètre

Tout secteur de commune ou site sous gestion départementale faisant partie de l'EPA ORSA

Opération(s) de l'EP ORSA pour les gisements de terre inertes

Des périmètres d'expérimentation de refertilisation à déterminer en amorçage de démarche sur la base des volontariats qui se manifesteront et de la compatibilité des sites avec les objectifs poursuivis.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA

Coordination, suivi technique et financier des expérimentations: Cluster Eau-Milieux-Sols.

Ses missions consistent à coanimer la gouvernance et le pré-cadrage des projets, mobiliser les acteurs, experts et entreprises spécialisées, mesurer et évaluer les résultats et appuyer à la capitalisation.

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant, et, au quotidien les collectivités sur lesquelles des expérimentations seront menées

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote : DDOI, pôle innovation

Appui : DTGPSA, DGA DEP, responsable ISD

Reporting : tout GPA

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées servant à financer l'intervention du Cluster EMS :et celle d'un prestataire extérieur sélectionné par un AMI

Planning prévisionnel (2024-2026 et au-delà)

S1 2024 = amorçage et ouverture du choix du lieu de valorisation (ressource : terres excavées issues chantier EPA ou biodéchets du territoire)

S2 2024 = rédaction consultation, remise des candidatures et des offres, sélection par jury

T4 2024 T1- 2025 = préparation de la terre (hiver)

T2 2025 = plantation

S1-S2 2026 : REX intermédiaires

Expérimentation: 2 ans

Reproductivité à terme sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, voire de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°3 : Cycle de la nature et de biodiversité en ville

Expérimenter des implantations végétales à des fins de résilience au changement climatique en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols

Contexte / Pourquoi cette action ?

Dans la continuité des expérimentations précédentes permettant de favoriser les cycles de l'eau et des sols fonctionnels, la végétalisation massive de l'espace public et les solutions fondées sur la nature (SFN) représentent un axe majeur de l'adaptation des villes au changement climatique. Agir positivement sur la place de la biodiversité génère un ensemble de co-bénéfices en particulier au travers de la création d'îlots et trames de fraîcheur, et d'une gestion de l'eau pluviale améliorée.

Cette volonté de végétalisation n'est toutefois pas sans défi pour les collectivités territoriales, car elle entraîne une augmentation des besoins en eau potable alors que les ressources diminuent. Les besoins et contraintes évoluent nécessitent donc de trouver de nouvelles solutions d'aménagement des espaces urbains pour :

- Alimenter en eau sur un sol de qualité
- Planter des espèces adaptées aux évolutions climatiques avec un ombrage et un potentiel d'évapotranspiration
- Maîtriser les coûts d'investissements et d'entretien relatifs à l'irrigation et aux techniques de plantation

Malgré une littérature abondante, l'implantation de solution mûre en milieu urbain reste trop lente. Ces expérimentations ont pour objectif de proposer des solutions durables et répliquables pour les milieux urbains métropolitains.



Objectifs et contenu

Expérimenter sur les nouveaux types d'espaces végétalisés des essences, et des méthodes de gestion différenciées dont des gestions autonomes en eau et en moyens humains. Une attention spécifique sera portée sur les techniques de plantation les plus résilientes

A cette fin, mobiliser une gouvernance de projet ad hoc à travers un comité de pilotage et un jury comprenant, outre les acteurs publics du développement territorial, des experts opérationnels, scientifiques, écologues et des acteurs socio-économiques.

Réaliser 2 expérimentations parmi les 3 suivantes sur des micro-surfaces, idéalement non réversibles :

- Un sol à désimperméabiliser : un trottoir, un morceau de route...
- Une zone d'expérimentation dans une friche urbaine
- Un espace bâti : façade ou toiture .

La surface d'expérimentation nécessitera une préparation comme un décroûtage de l'enrobé ou une dépollution de sol.

Fiche n°3 : Cycle de la nature et de biodiversité en ville

Expérimenter des implantations végétales à des fins de résilience au changement climatique en partenariat avec le cluster Eau-Milieus-Sols

Périmètre

Tout secteur de commune ou site sous gestion départementale faisant partie de l'EPA ORSA

Des périmètres à déterminer en amorçage de démarche sur la base des volontariats qui se manifesteront et de la compatibilité des sites avec les objectifs poursuivis.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA

Coordination, suivi technique et financier des expérimentations: le Cluster Eaux-Milieus-Sols.

Il assure la coanimation de la gouvernance de projet, le pré-cadrage, la mobilisation acteurs et prestataires, les mesures-évaluation, l'appui à la capitalisation et mobilise son réseau d'acteurs publics et d'entreprises spécialisées

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant, et, au quotidien les collectivités sur lesquelles des expérimentations seront menées

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote : DDOI, pôle innovation

Appui : DGA DEP, responsable ISD

Reporting : tout GPA

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées servant à financer l'intervention du Cluster EMS et celle de prestataire extérieur, sélectionné par un AMI

Planning prévisionnel (2024-2026 et au-delà)

S2 2024 = copil lancement démarche, avec REX issus d'autres territoires ;

S2 2024 = sélection des sites d'expérimentation ; préparation Consultations (1 ou 2) Jury

S1 2025 = jury, sélection des lauréats

S2 2025 = lancement des expérimentations

S2 2026 : REX intermédiaires

Expérimentation = 3 ans environ

REX final 2028

Reproductivité à terme sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre , voire de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°4 :

Approfondissement du potentiel de renaturation sur des secteurs à forts enjeux et formulation de projets

Contexte / Pourquoi cette action ?

Le territoire d'ORSA, s'il est densément anthropisé du fait de sa situation en Première Couronne de la métropole francilienne possède encore de nombreux espaces ouverts restés plus ou moins naturels. Ce trait procède de plusieurs caractéristiques : ce territoire se déploie sur 3 entités topographiques et paysagères marquées (vallée alluviale, plateau, talus), il est riverain de la Seine, et enfin possède de grandes emprises qui ne sont pas intégralement bâties, un morcellement d'entités restées non artificialisées.

C'est, par ailleurs, un territoire fortement exposé aux risques naturels (inondations et dans une moindre mesure ruissellement).

La renaturation, axe majeur l'adaptation des villes au changement climatique prend tout son sens à l'échelle du territoire : elle reconstitue des continuités écologiques et ce faisant accroît la biodiversité, baisse l'îlot chaleur urbain, piège le carbone, dispense des espaces de respiration et d'aménités. Les collectivités territoriales se sont engagées dans cette voie, à travers notamment un premier recensement des gisements de renaturation d'échelle territoriale mené par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre de l'élaboration de son PLUi.

La renaturation demeure toutefois un défi opérationnel ; elle échappe au modèle classique d'une opération d'aménagement dans la mesure où elle génère des dépenses mais pas (ou très peu) de recettes. L'opération de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve St Georges constitue une 1^{ère} expérience pour l'EPA ORSA, qui s'est engagé - conjointement avec Grand Paris Aménagement - dans une stratégie d'affirmation d'opérateur de renaturation. Autant de nouvelles compétences que l'EPA ORSA se propose de faire progresser au service du territoire.

Objectifs et contenu

Sur la base du recensement des gisements de renaturation mené par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, approfondir la faisabilité opérationnelle de 2 ou 3 sites, afin de définir des projets dont l'objet exclusif ou majoritaire est la renaturation, la reconstitution de continuités écologiques et/ou la production d'espaces sanctuaires de biodiversité.

Cette démarche doit permettre pour chacun des sites d'identifier un projet de restauration de la biodiversité, ainsi que les orientations en termes de montage opérationnel et de définition de son modèle économique

Un retour d'expérience global des différents projets et des bonnes pratiques s'en dégageant sera effectué.



Fiche n°4 :

Approfondissement du potentiel de renaturation sur des secteurs à forts enjeux et formulation de projets

Périmètre

Tout secteur de commune faisant partie de l'EPA ORSA

Des périmètres à déterminer en amorçage de démarche, au regard du degré de pertinence de renaturation, à partir des périmètres pressentis et des volontariats qui se manifesteront.

Partenaires / pilotage

Maître d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant, ainsi que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, et, au quotidien les collectivités sur lesquelles des expérimentations seront menées.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI, pôle innovation

Associé: DTGPSA, DFP

REX: tout GPA

Budget prévisionnel

0,4 ETP d'ingénierie en régie

60 000 € de prestations externalisées

Planning (2024-2026 et au-delà)

A compter du S2 2024

Fiche n°5 :

Opérationnaliser le projet de renaturation du secteur des Malouines à Rungis par un parc paysager

Contexte / Pourquoi cette action ?

Une démarche exploratoire de requalification urbaine a été menée dans le cadre de la convention ISD 2021-23 sur les Malouines à Rungis. Secteur peu qualifié et fragilisé en frange d'urbanisation, l'étude a pour objectifs de permettre une meilleure intégration à la ville, de le requalifier et de créer une synergie forte avec les espaces alentours : la plaine agricole, le nouvel écoquartier de Montjean, le parc urbain Icade et la polarité de la gare RER de la Fraternelle.

Une étude programmatique et paysagère a été menée et a débouché sur deux scénarios de restauration de la biodiversité : le premier dont les usages anthropiques sont renforcés et le second où l'avantage est donné à la nature. L'idée d'inscrire cette réserve de biodiversité sur des parkings implantés de manière illégale, pourrait également être enrichie par un site de compensation écologique.

Le copil du 5 septembre 2023 a permis de présenter la dernière phase de l'étude paysagère et programmatique, valider le portage politique du projet de renaturation et d'exposer de premiers éléments de bilan financier.

Les pistes de subventions restent à étudier, avec un financement possible par les ventes d'unités de compensation écologique. Sa concrétisation opérationnelle demeure toutefois un défi pour les collectivités concernées, Rungis et Wissous, dont leur participation financière reste notable.

Objectifs et contenu

Approfondir le montage opérationnel et la mobilisation d'acteurs, afin de valider ou d'infirmer l'intérêt d'une poursuite opérationnelle, intégrant notamment le positionnement d'Ile de France Nature et de l'EPA ORSA.

Elaborer un phasage de l'opération, dont le secteur des Malouines serait la première pierre du projet de renaturation. Au cours de l'étude, l'élargissement du périmètre a été démontré : l'arc boisé en couronne au Sud de la plaine agricole. Un phasage spatialisé devra être réalisé en lien avec l'étude foncière du périmètre élargi dont la présence d'activités illégales sur site bloque la faisabilité du projet. Un dialogue est mené par les collectivités et par l'EPA ORSA auprès de ces propriétaires à ce sujet.

Vue de la trame boisée: Avant / Après



Approuvé en préfecture
094-219400346-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°5 :

Opérationnaliser le projet de renaturation du secteur des Malouines à Rungis par un parc paysager

Périmètre

Secteur des Malouines, à cheval sur les communes de Rungis et de Wissous, soit implanté sur deux départements le Val de Marne et l'Essonne.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant les villes de Rungis et de Wissous, Ile de France Nature et le Conseil départemental du Val de Marne.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI, pôle montage

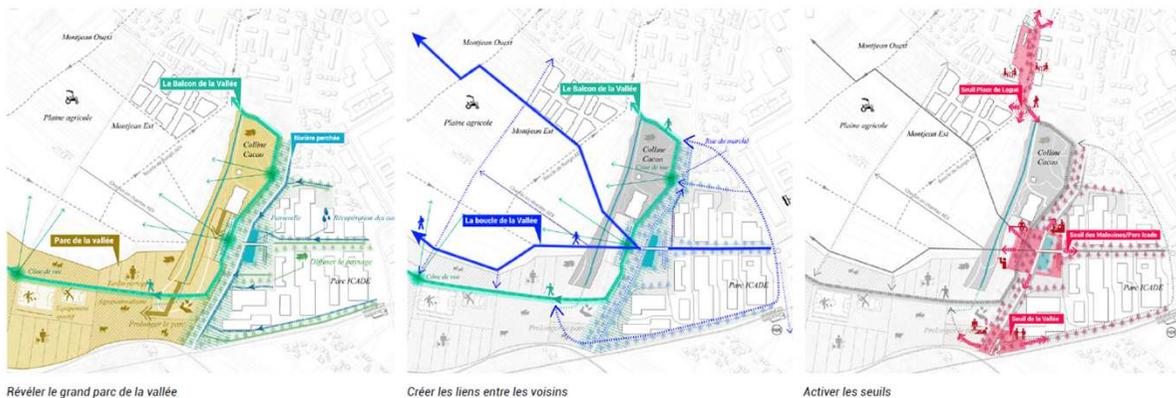
Associé: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,50 ETP d'ingénierie en régie

50 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2024-2026 et au-delà)



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



III.2- Accompagner la décarbonation de l'aménagement

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RIINGIS
SEINE
AMONT

Fiche n°6 :

Finaliser les expérimentations de différentes méthodes de mesure ex ante de l'empreinte carbone d'opérations de l'EPA ORSA

Contexte / pourquoi cette action ?

La crise climatique nécessite une réduction structurelle de l'empreinte écologique des opérations d'aménagement et implique une plus grande sobriété dans nos modes de consommation et une décarbonation de l'acte d'aménager.

La convention ISD 2021-2023 a permis de mener une démarche exploratoire d'évaluation du bilan carbone des futures opérations d'aménagement pour identifier les leviers principaux de réduction de cette empreinte et en déduire des axes d'amélioration de la conception amont des opérations (= réductions des émissions de facteur 4).

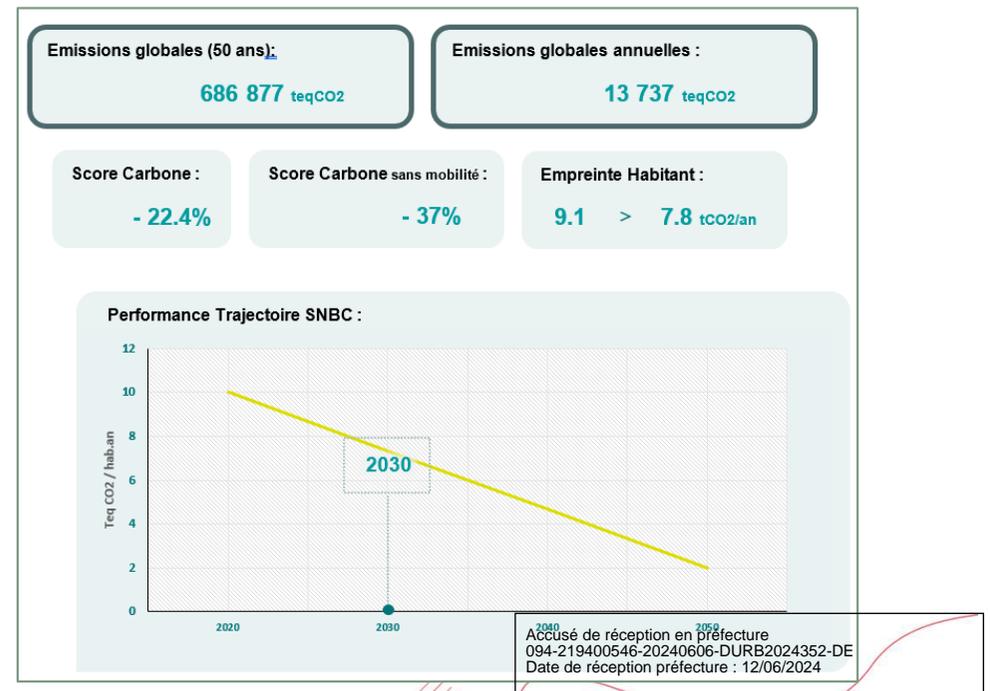
Ces travaux ont été testés à l'échelle de l'opération de la ZAC Montjean Est à Rungis en 2021, à l'approche de sa réalisation.

La démarche a été ensuite réorientée au cours des années 2022 et 2023 vers des opérations plus amont, de manière à disposer de davantage de leviers sur les recommandations résultant de l'évaluation.

Objectifs et contenu

Achever les évaluations en cours (ZAC Thiais-Orly et ZAC Gagarine-Truillot à Ivry-sur-Seine, et dans un second temps, sur tout autre projet de développement proche du pré-opérationnel).

En établir un retour d'expérience et un plan de recommandations, permettant d'identifier les leviers clés pour concevoir des quartiers avec de faibles émissions carbone et la méthode la plus appropriée à mobiliser selon les contextes urbains (les expérimentations ont été réalisées selon différentes méthodes).



Résultats impact carbone ZAC Thiais - Orly

Fiche n°6 :

Finaliser les expérimentations de différentes méthodes de mesure ex ante de l'empreinte carbone d'opérations de l'EPA ORSA

Périmètre

Opérations de l'EPA ORSA

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de chaque bilan carbone associant la ou les commune(s) concernée(s) ainsi que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ?

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Amorçage : DDOI, pôle innovation, chef de projets constructions durables

Pilotage : Idem + DTGPSA direction de projet concernée par l'opération analysée

Budget prévisionnel

Action déjà engagée dans le cadre de la convention ISD 2021-2023

0,1 ETP d'ingénierie en régie

Planning prévisionnel (2024)

Finalisation des bilans carbone

Retour d'expérience

Fiche n°7 :

Finaliser la démarche réemploi de matériaux menée à l'échelle des opérations de l'EPA ORSA

Contexte / pourquoi cette action ?

La décarbonation de l'acte d'aménager passe également par le développement de l'économie circulaire et des circuits courts en matière de construction et de travaux publics. Il s'agit de construire pérenne, circulaire et dans une optique de sobriété des ressources sur l'ensemble du cycle de vie des quartiers aménagés.

Une démarche exploratoire a été menée dans le cadre de la convention ISD 2021-23. en vue de développer le réemploi des matériaux de construction et mener à la création d'une ou plusieurs plateformes de réemploi sur le périmètre de l'EPA ORSA. Une étude d'identification des gisements de matériaux et de filières de valorisation des déchets du BTP sur le territoire d'Orly-Rungis Seine-Amont a été menée.

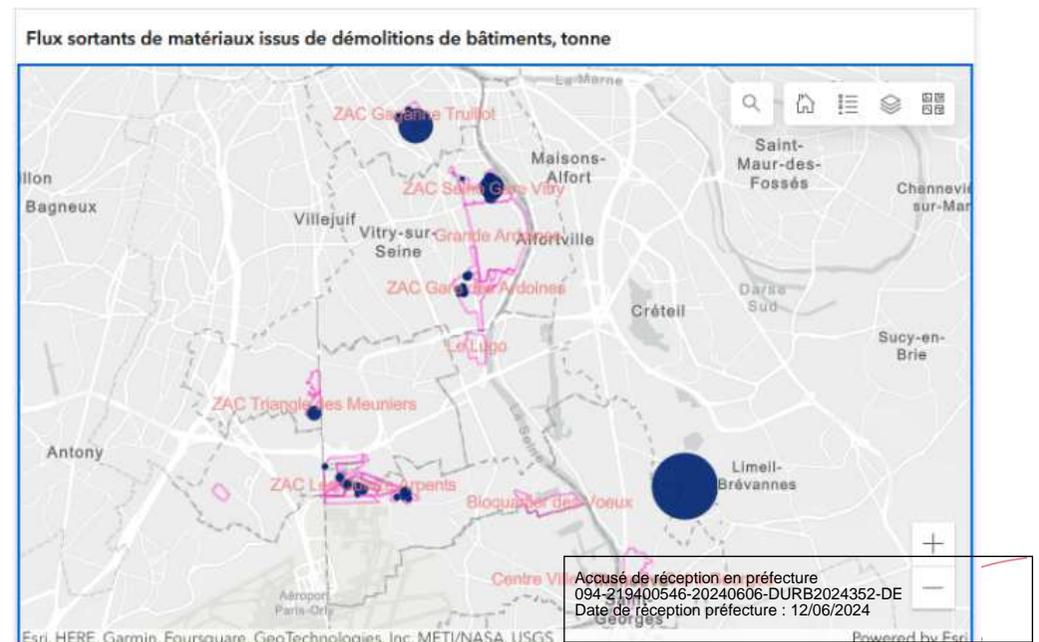
Toutefois, devant la difficulté à déterminer un modèle économique, à mobiliser plusieurs opérateurs tout en étant partie prenante, et dans un souci d'opérationnalité rapide, l'action a été réorientée vers une étude opérationnelle sur les réemplois possibles à l'échelle des opérations ORSA.

Objectifs et contenu

Achever l'identification des interactions possibles entre opérations dans une perspective d'impact carbone maîtrisé, avec des focus spécifiques sur les Ardoines – Gagarine-Truillot d'une part, et la ZAC Thiais-Orly d'autre part.

Evaluation des flux entrants de ressources et de matériaux, des flux sortant de déchets, des flux de transport générés, identification des filières économiques du BTP sollicitées et requises sur le territoire, mise en exergue des synergies, définition d'objectifs chiffrés d'économie circulaire

Retour d'expérience et recommandations formalisés à partir des études de métabolisme urbain menées à différentes échelles,



Fiche n°7 :

Finaliser la démarche réemploi de matériaux menée à l'échelle des opérations de l'EPA ORSA

Périmètre

Opérations de l'EPA ORSA

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant, et, au quotidien les collectivités sur lesquelles des opérations d'aménagement sont menées

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DDOI – pôle innovation – chef de projets construction durable

Appui: DTGPSA - DIAH, équipes projets concernées par les opérations d'aménagement

Budget prévisionnel

Action déjà engagée dans le cadre de la convention ISD 2021-2023

0,1 ETP d'ingénierie en régie

Planning prévisionnel (2024)

Identifier et formaliser des interactions possibles entre opérations

Retour d'expérience

Fiche n°8 :

Identifier les synergies à développer avec l'incubateur de réemploi Cyneo développé dans les Grandes Halles des Ardoines

Contexte / pourquoi cette action ?

Face aux enjeux climatiques, environnementaux, règlementaires et économiques, le réemploi et la réutilisation des matériaux apparaît aujourd'hui autant nécessaire que stratégique, car cette activité permet de diminuer la pression sur les ressources naturelles et les flux de transport.

Plusieurs expériences par ailleurs ont montré que le réemploi, exercé ou non en cycle court, possède de véritables atouts allant au-delà de son impact sur l'environnement : réduction des coûts d'achats de matériaux, développement de l'emploi local, communication autour d'une exemplarité environnementale, etc.

Les entreprises du réemploi du secteur du bâtiment peinent pourtant à se localiser en coeur de métropole, confrontées à la raréfaction du foncier d'activité et au renchérissement des loyers.

Pour y remédier et favoriser l'essor du réemploi dans la construction, le groupe Bouygues, par ailleurs lauréat de l'appel à projets innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur le site des Grandes Halles des Ardoines à Vitry-sur-Seine, va ouvrir fin 2023 un incubateur destiné aux fournisseurs français de matériels et matériaux de construction issus du réemploi, baptisé Cyneo. Les fournisseurs de matériels et matériaux de construction issus du réemploi hébergés pourront « utiliser des lignes de production et des espaces de stockage, innover dans un laboratoire de prototypage ou encore bénéficier de prestations intellectuelles pour le développement de nouveaux produits circulaires. »

Cet incubateur constitue une opportunité majeure pour développer et structurer la filière du réemploi dans le bâtiment dans un territoire déjà porté vers les domaines du BTP, du réemploi et de la logistique.

Objectifs et contenu

Réaliser une étude permettant d'appréhender le potentiel de développement de la filière sur le territoire d'ORSA et du Grand-Orly Seine Bièvre généré par l'effet catalyseur de Cyneo, et mieux appréhender les besoins fonciers et immobiliers en résultant à moyen et long termes.

Deux regards spécifiques seront à porter, l'un sur le parcours résidentiel des acteurs agrégés par Cyneo une fois leur parcours d'incubateur achevé, l'autre sur les emplois et compétences associées au potentiel de développement de la filière.



Fiche n°8 :

Identifier les synergies à développer avec l'incubateur de réemploi Cynéo développé dans les Grandes Halles des Ardoines

Périmètre

EPA ORSA / Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Cadrage de l'action associant étroitement l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, Cyneo et la ville de Vitry-sur-Seine

Pilotage de l'étude associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI pôle innovations et DGA DEP

Appui: DGA DEP

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

Cadrage: 2024

Etude: 2025

Fiches n°9 et 10 :

Favoriser par des expérimentations le recours à de nouveaux matériaux de construction

en partenariat avec le Matériaupôle

Contexte / pourquoi cette action ?

Le BTP est un secteur soumis à de fortes contraintes qui amènent à sa transformation : faible productivité, main d'œuvre qui s'en détourne, prix des matériaux et de l'énergie devenus instables et incertains, bilan carbone difficile à assumer, taux bancaires en hausse... au moment même où les exigences de qualité, les besoins en construction et rénovation, ou même d'innovation se sont accrus.

Pour réussir le défi de sa transformation, le BTP doit mobiliser une large palette de solutions constructives alternatives au béton, respectueuses de l'environnement et économiquement pertinentes., limitant le recours aux ressources vierges, en s'appuyant prioritairement sur des ressources locales transformées localement..

Toutefois, l'utilisation de nouveaux matériaux dans la construction, s'avère un processus complexe, tant en termes de réglementation et autorisation, de production à grande échelle, de maîtrise des délais ou encore de formation des concepteurs, aujourd'hui générateur de surcoûts.

Pourtant, le territoire d'ORSA et de plus largement de Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire clé de la métropole en termes de développement urbain et pour la filière construction à bien des égards : en termes d'approvisionnement de matériaux de construction et de fournitures industrielles, en termes de chantiers, d'implantations stratégiques de grands groupes (sièges sociaux régionaux, incubateur réemploi), que de formation (Ecocampus du bâtiment du Domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine) et d'innovation (cluster Matériaupôle à Vitry) ou encore de projets urbains, alors que le développement des activités productives et industrielles constitue un des fondements de sa stratégie économique.

Objectifs et contenu

En partenariat avec le cluster Matériaupôle, il est proposé de mener des actions à impact de très court terme pour mettre en contact des acteurs de l'innovation des matériaux et procédés avec des développeurs urbains, afin de développer une acculturation commune, à travers l'organisation de deux événements :

- Un hackathon sur le réemploi de matériaux

Contraction des termes « hacker » et « marathon », un hackathon est une compétition d'innovation où les participants, se réunissent sur une période de temps très courte pour générer des idées et concevoir des solutions de manière collaborative. Les résultats sont obtenus grâce à l'intelligence collective. Le groupe revêt donc une place fondamentale au cœur de cette démarche.

Il s'agirait d'organiser un événement de la sorte, mobilisant des étudiants ingénieurs spécialisés autour de la valorisation de déchets du BTP soit à une échelle permettant des volumes importants, soit spécifiquement autour de matériaux dont le retraitement demeure aujourd'hui complexe (ex : plâtres, plaques de verre, céramiques, bois...)

- Un speed meeting entre prescripteurs de l'aménagement et entreprises du Matériaupôle

Il s'agirait d'utiliser cette méthode de rencontres rapides successives afin de trouver la personne correspondant à ses besoins en lien avec le thème de l'événement, afin de promouvoir l'innovation matériaux dans les opérations d'aménagement, dans une perspective de connaissance mutuelle des acteurs et des contraintes des différentes parties-prenantes

Accuse de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de publication : 2024-07-22

Fiches n°9 et 10 :

Favoriser par des expérimentations le recours à de nouveaux matériaux de construction en partenariat avec le Matériaupôle

Périmètre

EPA ORSA / Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA, en collaboration Matériaupôle, et pour l'hackathon des établissements d'enseignement supérieur ; association de la Ville de Vitry-sur-Seine au pilotage de l'action

Coordination, mobilisation d'acteurs suivi technique et logistique des événements : Matériaupôle (en collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur pour l'hackathon).

D'autres partenaires faisant partie de l'écosystème du Matériaupôle et de l'aménagement sont amenés à être associés

Événement associant les autres membres de l'EPA ORSA le désirant

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote : DDOI pôle innovations et DGAA délégation travaux

Appui : DGA DEP, DTGPSA

Budget prévisionnel

Fiche n°9 speed meeting :

0,08 ETP d'ingénierie en régie

7 200 € de prestations externalisées

Fiche n°10 hackathon :

0,04 ETP d'ingénierie en régie

18 000 € de prestations externalisées, correspondant à la participation à l'organisation de l'événement

Planning prévisionnel

Speed meeting

S2 2024 : définition de la thématique et mobilisation d'acteurs

T1 2025 = organisation de l'événement

Hackathon

T2 2024 : participation à l'organisation

S2 2024 : organisation de l'événement



Accusé de réception en préfecture
094-21940054-20240606-DU-185-2024-DE
Date de réception en préfecture : 2024/06/06

Fiches n°11 :

Recherche-action pour un taux d'incorporation de bétons recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible sur un chantier des Ardoines

Contexte / pourquoi cette action ?

Cette action vise à inscrire très concrètement les chantiers de démolition, d'aménagement, de construction dans des boucles plus circulaires et plus vertueuses, aux bénéfices du territoire et de la préservation de l'environnement et des ressources.

Le BTP est en effet soumis à de forts enjeux qui amènent à sa transformation. A cette fin, le BTP doit renouveler ses pratiques constructives, en activant différents leviers : la construction hors site, la mobilisation d'une large palette de solutions constructives alternatives au béton ont déjà pu être évoquées au cours des fiches précédentes.

Une autre catégorie de solutions repose sur l'utilisation de bétons plus vertueux environnementalement, via une plus grande utilisation de bétons recyclés au sens large du terme et des déchets du BTP. Les obstacles à un déploiement à grande échelle demeurent toutefois encore nombreux, réglementaires, techniques, économiques, culturels (formation), d'où l'intérêt de mener des expérimentations qui permettent de mobiliser l'écosystème du concassage sur un chantier-témoin d'une opération de l'EPA ORSA, celle des Ardoines en l'occurrence.

Objectifs et contenu

Effectuer une recherche-action permettant d'appliquer sur des marchés de travaux, de construction et d'aménagement d'un chantier des Ardoines un taux d'incorporation de matières et produits recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible, en particulier concernant les plus flux principaux, c'est-à-dire, les flux de béton recyclés.

Le cadrage de cette démarche, co-construit avec la Ville de Vitry-sur-Seine, pourra s'inspirer et apprendre des premières opérations démonstratrices (ex : Lab2051...).

Fiches n°11 :

Recherche-action pour un taux d'incorporation de bétons recyclés, réemployés, reconditionnés et réutilisés le plus élevé possible sur un chantier des Ardoines

Périmètre

Un chantier d'une des ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Action co-pilotée avec la Ville de Vitry-sur-Seine

Partenariat à établir avec un cimentier ou les représentants de la profession. et un organisme scientifique. D'autres partenaires faisant partie de l'écosystème de l'aménagement sont amenés à être associés

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DTGPSA

Appui: DDOI pôle innovations

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

S2 2024 : cadrage du projet, identification du chantier, mobilisation d'acteurs

2025-2026 : déroulement de l'expérimentation et retour d'expérience

Fiche n°12 :

Etudier l'opportunité d'un site démonstrateur temporaire de pré-assemblage de la construction hors-site

Contexte / Pourquoi cette action ?

Le BTP est un secteur soumis à de fortes contraintes aujourd'hui qui vont l'obliger à se transformer : faible productivité, main d'œuvre qui s'en détourne, prix des matériaux et de l'énergie devenus instables et incertains, bilan carbone difficile à assumer, taux bancaires en hausse... au moment où les exigences de qualité, les besoins en construction et rénovation, ou même d'innovation se sont accrus.

La construction hors-site apparaît comme l'une des solutions de moyen terme pour relever ces défis (conditions d'emploi améliorées, économies de matériaux, d'eau et d'énergie, utilisation de tous les matériaux (bois, chanvre, béton bas carbone, acier, etc.), chantiers plus propres et plus rapides...

Toutefois, son déploiement nécessite une transformation de la chaîne de production de l'immobilier importante : une conception plus précise, une collaboration innovante entre les acteurs, la montée en compétence de tous, et l'équipement du territoire en outils industriels adaptés.

A ce titre, l'aménagement de plateformes de stockage et de pré-assemblage, en lien avec des centres de formation et de R&D, de sorte que soit possible l'acheminement des éléments fabriqués en atelier (sur mesure), fabriqués en usine ou recyclés, pour être préparés à l'assemblage sur les chantiers, devient un enjeu logistique essentiel, à proximité des grands projets.

Le territoire d'ORSA et plus largement de Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire de grands projets pouvant faciliter l'essor de la construction hors-site en proposant des équipements temporaires de ce type au service de la réindustrialisation, de l'emploi ouvrier et de la décarbonation de l'acte de construire.

Contenu et objectifs

Etude exploratoire afin d'identifier la pertinence de développer un site démonstrateur de pré-assemblage de la construction Hors site sur le territoire, et si cette pertinence est avérée selon quelles modalités.

Plus précisément, cette étude cherchera à identifier :

- la demande avec précision (quelles surfaces, quels outils, quelles formations, etc.),
- le potentiel du territoire d'ORSA et de Grand-Orly Seine Bièvre,
- les emplois et compétences associées,
- les modalités de gestion du partage de la plateforme entre les artisans et les industriels (entreprises ciblées, groupement d'entreprises, groupement public ?),
- les montages possibles sur le plan foncier et opérationnel,
- les conditions de transformation en fin de cycle (pour quel programme, dans quels délais, etc.).

A partir de ces éléments, la même étude devra esquisser une opération pour en préparer la mise en œuvre (conditions techniques, financières, juridiques et administratives , etc.)



Fiche n°12 :

Etudier l'opportunité d'un site démonstrateur temporaire de pré-assemblage de la construction hors-site

Périmètre

EPA ORSA / Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Une action co-pilotée avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, compétent en matière de développement économique

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne

Pilote: DGA DEP

Appui: DDOI / innovations

DDOI / impacts urbains

DDOI / montages

REX: toute DGA DEP, DDOI et DTGPSA

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2024-2025)

S2 2024: amorçage et rédaction d'un cahier des charges

S1 2025: consultation et démarrage étude

T1 2026: finalisation étude



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception en préfecture: 07/06/2024

Usine de modules 3D

Fiche n°13 :

En déclinaison du Schéma des énergies renouvelables de l'EPT GOSB, explorer le potentiel d'énergies renouvelables du territoire et d'unités de production d'énergie locale et renouvelable

Contexte / pourquoi cette action ?

Au-delà de la diminution des consommations, agir sur l'empreinte carbone liée à l'énergie passe nécessairement par le verdissement des sources d'énergies utilisées. Cette démarche s'articule avec les stratégies déployées à l'échelle de chaque territoire, en particulier avec les éventuelles politiques de déploiement de réseaux de chaleur et/ou de froid urbain sous réserve que ceux-ci soient eux-mêmes suffisamment décarbonés, et avec les enjeux d'artificialisation des sols et sous-sols, avec l'objectif sous-jacent de diminuer la quantité de réseaux implantés.

L'EPA ORSA s'engage à travers son socle d'exigences dans ses nouvelles opérations à définir et mettre en œuvre une stratégie d'alimentation énergétique adaptée au quartier et aux enjeux de non-imperméabilisation des sols et sous-sols : en favorisant le recours aux réseaux de chaleur et de froid existants ou en cours de déploiement s'ils sont suffisamment décarbonés (<100g/kWh), et en favorisant la production décentralisée d'ENR (géothermie de surface, solaire, éolien de toiture, géocooling...).

Pour cela, il est préalablement nécessaire de mieux mesurer les sources potentielles d'énergie susceptibles d'être produites localement.

Le Schéma directeur des énergies renouvelables de l'EPT GOSB pose les bases de cette réflexion. La présente action s'appuiera sur ces éléments et pour les préciser à l'échelle du territoire de projets d'ORSA.

Objectifs et contenu

Réaliser des états des lieux sur les ressources des différentes sources d'énergies renouvelables présentes dans le territoire, sur les réseaux locaux déjà existants, afin d'identifier les gisements d'énergies, les potentiels de raccordement, la bonne échelle d'appréhension.

A cette fin :

- Préalablement faire l'inventaire des études déjà réalisées.
- Réaliser une étude en 4 volets : 1/ Volet diagnostic de la consommation (demande), 2/ Volet production existante et gisement potentiel : réseaux chaleur, solaire, géothermie, 3/ Volet juridique, montage, partage des prérogatives EPT, ville, aménageur, 4/ Volet partenarial – concessionnaire – gestionnaire de réseaux, projet public / privé

Fiche n°13 :

En déclinaison du Schéma des énergies renouvelables de l'EPT GOSB, explorer le potentiel d'énergies renouvelables du territoire et d'unités de production d'énergie locale et renouvelable

Périmètre

EPA ORSA / EPT Grand Orly Seine Bièvre

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Cadrage de l'action associant étroitement l'EPT Grand Orly
Seine Bièvre

Pilotage de l'étude associant tous les membres de l'EPA ORSA
le désirant

Planning prévisionnel (2025-2026)

A compter de 2025

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI pôle innovations



III.3- Faciliter l'opérationnalisation du recyclage urbain

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RIINGIS
SEINE
AMONT

Fiches n°14 :

Renforcer les dispositifs et les outils de transfert d'entreprise nécessités par les opérations d'aménagement, en complémentarité avec ceux de la MODUE de l'EPT GOSB – intervention ZAC Thiais-Orly

Contexte / pourquoi cette action ?

De plus en plus, la réalisation d'opérations d'aménagement implique le transfert d'activités économiques, commerciales et d'associations. Plusieurs facteurs y contribuent : la mise en œuvre d'une politique de sobriété foncière matérialisée par l'approche Zéro artificialisation nette des sols (ZAN), le développement des opérations d'aménagement en reconstruction de la ville sur la ville, la raréfaction du foncier nécessaire au développement économique.

La relocalisation d'entreprises est pourtant aujourd'hui insuffisamment prise en compte : trop souvent traitée au cas par cas dans un planning contraint, elle est un frein majeur à la maîtrise foncière et/ou est génératrice de surcoûts exorbitants.

L'EPA ORSA met en place un process d'accompagnement technique amont afin de mieux anticiper et de fluidifier la problématique du transfert d'activités.

De son côté l'EPT GOSB s'est emparé du sujet dès 2015, avec la création d'une MODUE (maîtrise d'œuvre urbaine et économique), en partenariat avec l'EPFIF, en mesure de qualifier les besoins de relocalisation jusqu'à 10 entreprises par an sur l'ensemble de ses 24 communes, en priorisant 3 opérations dont 2 pour lesquelles l'EPA ORSA est aménageur, les Ardoines et la ZAC Thiais-Orly.

Les besoins sont en effet considérables : rien qu'à l'échelle de ces deux opérations, ce sont plusieurs dizaines entreprises à accompagner dans leur relocalisation. Il importe donc de mutualiser les ressources et de coordonner les démarches pour réussir la bonne réalisation des opérations et d'en tirer les bonnes pratiques permettant de généraliser cet accompagnement renforcé à la relocalisation.

Objectifs et contenu

L'action poursuit deux objectifs :

- Mobiliser les outils d'accompagnement amont à la relocalisation d'entreprises de l'EPA ORSA et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour être en mesure de répondre aux besoins générés par les deux opérations des Ardoines et de la ZAC Thiais-Orly
- Mettre en synergie ces outils à travers la définition et le test d'une méthode de travail en commun, reproductible sur d'autres opérations et territoires

A ce stade, il est possible de jalonner la démarche en plusieurs étapes, qui devront chacune être précisées :

- Priorisation des entreprises pour lesquelles mobiliser un accompagnement amont
- Définition d'une grille d'analyse partagée entre les deux dispositifs et répartition des entreprises à accompagner
- Réalisation des accompagnements à la relocalisation des entreprises concernées : portrait de l'entreprise et localisation dans la chaîne de valeur, caractéristiques de fonctionnement, capacités financières, contexte juridico-économique, solution de relocalisation(s) envisageable(s)...
- Mutualisation des résultats : synthèse, priorisation et transmission du pilotage aux équipes opérationnelles de l'EPA ORSA

La réussite de cette démarche est indissociable d'un travail d'identification des fonciers et locaux vacants susceptibles d'accueillir les entreprises. A cette fin, la démarche pourrait s'appuyer prioritairement sur les données de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour une relocalisation et proximité, et, en cas de besoin, mobiliser les données de GPA à l'échelle de l'Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240608-DURB2024352-DE
Date de réception en préfecture : 12/06/2024

Fiche n°14 :

Renforcer les dispositifs et les outils de transfert d'entreprise nécessités par les opérations d'aménagement, en complémentarité avec ceux de la MODUE de l'EPT GOSB – intervention ZAC Thiais-Orly

Périmètre

ZAC Thiais-Orly

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Partenaires / pilotage

Action co-pilotée avec les villes de Thiais et d'Orly et l'EPT
Grand-Orly Seine Bièvre, pilote de la MODUE

Planning prévisionnel (2024-2026)

Action se déployant sur les 3 années de la convention, à
engager au cours du S1 2024

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DGA DEP

Appui: DFP, DGTPSA

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°15 :

Finaliser l'étude stratégique de résorption de l'habitat insalubre du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

dans une perspective d'extension du PNRQAD

Contexte / pourquoi cette action ?

Le centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges connaît depuis plusieurs années une spirale de paupérisation et de dégradation de son cadre urbain. S'il possède un remarquable patrimoine architectural hérité de sa vocation de villégiature des 18 et 19^es, il est aujourd'hui fortement exposé à une conjugaison de contraintes: nuisances aériennes, routières et ferroviaires, inondations, et forte déclivité

Bénéficiaire du Programme national des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), il fait l'objet d'une opération d'aménagement de l'EPA ORSA qui conjugue une ZAC et un Dispositif Coordonné d'Intervention Immobilière DC2I, outil permettant de requalifier le bâti ancien remarquable, là où les conditions de marché excluent de la maîtrise d'ouvrage privée.

Si l'opération d'aménagement entre dans sa seconde moitié, le dispositif du PNRQAD arrive à son terme, alors que la spirale de dégradation reste prégnante, avec de nombreuses situations d'insalubrité et de squats, au sein des immeubles, mais aussi et des parcelles : construction des cours intérieures, alors que certains combles, caves et abris de jardin font l'objet de division.

Afin de renouveler le dispositif de PNRQAD, et d'aller plus loin dans la lutte contre l'habitat insalubre et illégal, il est nécessaire de dépasser le recensement des adresses posant problème et l'action au cas par cas pour disposer d'une vision globale et établir une véritable stratégie curative. Cette action fait écho à l'action de redynamisation (fiche n°21) et s'inscrit dans une logique de levée des préalables facilitant le déploiement de l'opération d'aménagement tout en s'inscrivant dans le cadre plus large du développement territorial.

Objectifs et contenu

Achever l'étude stratégique de résorption de l'habitat insalubre engagée en S2 2023, dans le cadre de la Convention ISD 2021-23. Elle consiste à :

- Effectuer un bilan des actions entreprises dans le cadre du PNRQAD ;
- Actualiser le diagnostic habitat privé sur le périmètre du centre-ville ;
- Définir une stratégie de poursuite de la lutte contre habitat privé indigne en clarifiant les outils et financements mobilisés et les adresses à prioriser.

Fiche n°15 :

Finaliser l'étude stratégique de résorption de l'habitat insalubre du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges dans une perspective d'extension du PNRQAD

Périmètre

Centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

Budget prévisionnel

Action déjà engagée dans le cadre de la Convention ISD
2021-2023

0,15 ETP d'ingénierie en régie

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de
Villeneuve-Saint-Georges et l'EPT Grand-Orly Seine
Bièvre

Planning prévisionnel (2024)

T4 2023 : engagement de l'étude

T1-T2 2024 : réalisation du diagnostic

T3 2024 : finalisation de l'étude

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DIAH

Reporting: DTGPSA

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°16 :

Etude(s) de résorption de l'habitat insalubre à Ivry-sur-Seine

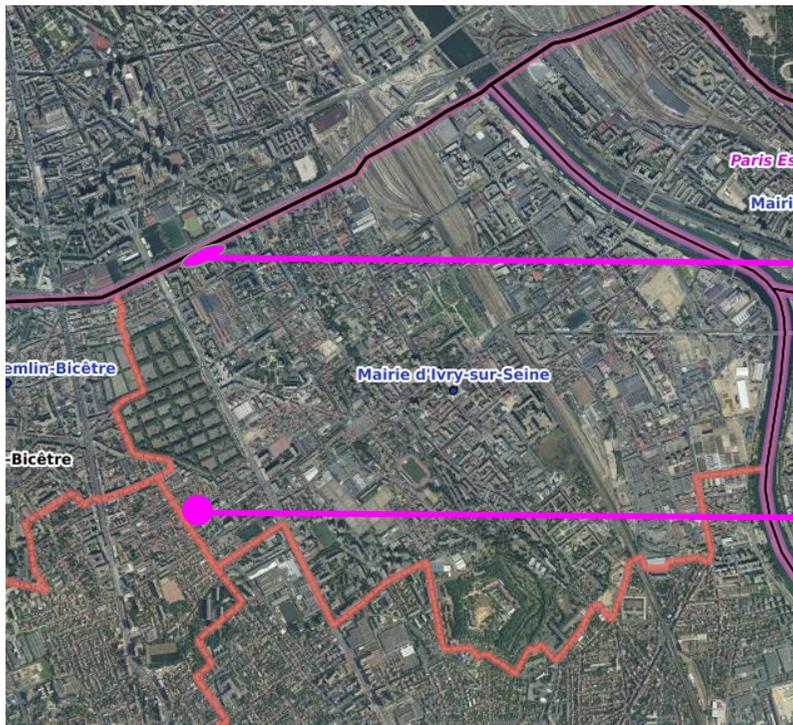
Contexte / pourquoi cette action ?

Cette action vise à appuyer la ville d'Ivry-sur-Seine dans la lutte contre l'habitat dégradé et indigne, en poursuivant les études d'opérationnalisation de 2 lots identifiés depuis plusieurs années, sur lesquels l'EPA ORSA avait notamment déjà été amené à réaliser des études préalables en 2018 (ilots Paul Bert et Vérollot).

Objectifs et contenu

Suite à la Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne (CNLHI) de juin 2023, des études de calibrage des dispositifs RHI/THIRORI (Résorption de l'habitat insalubre / Traitement de l'Habitat insalubre, remédiable ou dangereux, et des Opérations de restructuration immobilière) peuvent être engagées en parallèle de la mise en œuvre d'une stratégie foncière. Ces études permettraient :

- Une clarification de la stratégie foncière, en articulation avec les collectivités
- L'établissement d'une maquette de financement ANAH, suite à la réalisation d'études techniques, architecturales et programmatiques : études géotechniques, diagnostics sols et bâti, études structurelles et architecturales, juriste, programmation des lots...



Ilot « Paul Bert »

Ilot « Vérollot »

Fiche n°16 :

Etude(s) de résorption de l'habitat insalubre à Ivry-sur-Seine

Périmètre

- ilot Paul Bert: 35 rue Paul Bert (270 m² bâtis)

- ilot Vérollot: 34, rue Vérollot (305 m² bâtis)

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DIAH

Reporting: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,5 ETP d'ingénierie en régie sur la période 2024-2026

160 000 € HT de prestations externalisées, dont 50 % financées par l'ANAH, soit in fine 80 000 € HT net pris en charge par l'ISD

Planning prévisionnel

Démarrage à affiner au regard de la stratégie foncière → DUP (l'ANAH encadrant le délai de réalisation des études pour la perception des subventions, il est nécessaire de pouvoir s'assurer de pouvoir entrer sur les emprises avant d'engager les études).



Accuse de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°17 :

Expérimenter des démarches de maîtrise de l'évolution pavillonnaire sur des quartiers stratégiques

Contexte / pourquoi cette action ?

Le tissu pavillonnaire est tissu urbain le plus répandu en Ile-de-France, où il représente 47 % des surfaces urbanisées. Attractif (88 % de propriétaires occupants), il est très largement plébiscité par la population (80 % des Français veulent vivre dans une maison). A l'échelle de l'EPA ORSA, le tissu pavillonnaire occupe également une place prépondérante étant présent dans toutes les communes.

Il est cependant appelé à connaître d'importantes transformations. Plusieurs facteurs y contribuent : tout d'abord, un contexte de fortes pressions foncières lié à l'arrivée prochaine du métro du Grand Paris Express, ensuite le manque chronique de logements en Ile-de-France, qui attire l'intérêt de la promotion immobilière à faire muter le pavillonnaire, ainsi que l'émergence du principe de zéro artificialisation nette des sols qui introduit une logique d'intensification ; enfin, le vieillissement de la population pavillonnaire qui laisse augurer d'un renouvellement générationnel.

Ces transformations s'accompagnent alors de nouveaux défis : les quartiers pavillonnaires s'exposent à une défiguration de leur cadre de vie et, de là, à un risque de disparition du tissu et de ses qualités. Cependant, en cas de sur-préservation du pavillonnaire via le PLU, le risque est que le pavillon devienne un produit de luxe.

Or aujourd'hui les évolutions du tissu pavillonnaire se font au coup par coup, étant encore peu encadrées et ne pouvant pas s'appuyer sur des dispositifs d'intervention publique spécifiques.

L'enjeu pour la puissance publique est de pouvoir passer d'une transformation subie à une évolution choisie par les collectivités et les habitants dans un processus de micro-densification, en s'attachant à préserver les qualités intrinsèques du tissu pavillonnaire.

Objectifs et contenu

1- Sensibilisation, identification des communes intéressées et des secteurs pavillonnaires à enjeux

2- Sur les quartiers pavillonnaires identifiés, démarche exploratoire de maîtrise de l'évolution pavillonnaire à l'échelle d'un quartier (2 à 3 études de cas)

- Etude de potentiel : identification des dysfonctionnements, capacité de micro-densification, de rénovation énergétique, de végétalisation et d'équipements et services de proximité;
- Cadrage stratégique des marges de manœuvre en termes d'évolution pavillonnaire : mise en évidence des bonnes pratiques réglementaires (évolution PLUI), présentation d'une démarche d'accompagnement possible et évolutions vertueuses envisageables du quartier

3- Retour d'expérience, auprès de l'ensemble des membres de l'EPA ORSA

Fiche n°17 :

Expérimenter des démarches de maîtrise de l'évolution pavillonnaire sur des quartiers stratégiques

Périmètre

Tout secteur pavillonnaire situé dans une commune faisant partie de l'EPA ORSA

Des périmètres à déterminer (échelle quartier) en amorçage de démarche sur la base de l'intérêt des communes présentant des tissus pavillonnaires particulièrement sous pression.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement les communes concernées par chacun des secteurs étudiés et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DDOI pôle innovation

Reporting: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,3 ETP d'ingénierie en régie

60 000 € de prestations externalisées

NB : l'action est dimensionnée pour être menée à l'échelle de 2 à 3 études de cas

Planning prévisionnel (2024-2025 pour la(es) première(s) étude(s) de cas)

S2 2024: sensibilisation des communes et détermination des quartiers pavillonnaires à étudier

T1-T2 2025: Démarche exploratoire - étude de potentiel

T3-T4 2025: Cadrage stratégique

Fiche n°18 :

Identifier des actions de lutte contre la dégradation et la division des pavillons et des petits collectifs

Contexte / pourquoi cette action ?

Si le tissu pavillonnaire d'ORSA est majoritairement attractif, des secteurs connaissent une dynamique de déqualification et de paupérisation, au regard de leur exposition à des contraintes spécifiques (inondation, nuisances aériennes, et, dans une moindre mesure, routières et ferroviaires). L'évolution de certains des quartiers pavillonnaires et de petits collectifs de Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine, Orly et Thiais a notamment été gelée par les restrictions de construction consécutives au Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly.

La division, qu'elle soit au cœur des parcelles ou de d'immeubles de petit collectif, constitue le plus puissant phénomène de cette spirale de déqualification. Elle se manifeste notamment par la construction de cours intérieures, et le morcellement de certains combles, caves et abris de jardin. Il en résulte des problématiques d'habitat indigne, dégradé, de constructions et d'occupations illégales, de suroccupation (marchand de sommeil).

Si le permis de louer et la VOC (cf. fiche n°16) constituent de premières réponses préventives, l'intervention publique se heurte rapidement à la complexité des situations.

Objectifs et contenu

1- Identification des communes intéressées et des secteurs pavillonnaires à enjeux

2- Sur 1 à 2 quartiers identifiés, contribuer auprès des collectivités locales (EPT Grand-Orly Seine Bièvre et ville(s) concernée(s)) à définir un plan d'actions stratégique de lutte contre la dégradation et la division des pavillons et des petits collectifs, en coordination avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Pour chaque quartier étudié :

- Réalisation d'une étude habitat pour mesurer l'ampleur de la dégradation ;
- Identification des actions pouvant être mises en œuvre, notamment en explorant les outils existants: (ex: mise en place d'un PIG, mobilisation de la Sifaé...) ainsi que les leviers en termes de rénovation énergétique et les besoins de structuration des équipes côté collectivités

3- Retour d'expérience, auprès de l'ensemble des membres de l'EPA ORSA

Fiche n°18 :

Identifier des actions de lutte contre la dégradation et la division des pavillons et des petits collectifs

Périmètre

Tout secteur pavillonnaire et de petits collectifs dégradé situé dans une commune faisant partie de l'EPA ORSA

Des périmètres à déterminer en amorçage de démarche sur la base des volontariats qui se manifesteront après échange avec les communes présentant des tissus pavillonnaires et de petits collectifs dégradés

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement les communes concernées par chacun des secteurs étudiés et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DIAH

Appui: DDOI pôle innovation sur le volet pavillonnaire

Reporting: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

NB : l'action est dimensionnée pour être menée à l'échelle de 1 à 2 études de cas, selon si un co-financement ANAH est obtenu ou non

Planning prévisionnel (2024-2025 pour la première étude de cas)

T2-T4 2024: sensibilisation des communes et détermination des quartiers à étudier

T1-T2 2025: étude habitat

T3-T4 2025: plan d'action stratégiques envisageable

Fiche n°19 :

Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Chevilly-Larue

Contexte / pourquoi cette action ?

Le centre-ville de Chevilly-Larue connaît un déficit d'attractivité commerciale. Plusieurs facteurs y contribuent : la proximité de grands surfaces commerciales, une zone de chalandise hétérogène entre quartier pavillonnaire et quartier d'habitat collectif, une situation décentrée / légèrement en retrait par rapport à l'axe principal, au cœur du quartier d'habitat collectif, un environnement urbain très minéral.

Pourtant, de nouvelles marges de manœuvre se dessinent : renforcement de l'attractivité résidentielle liée à l'arrivée de la ligne 14, nouvel écoquartier des Portes d'Orly, nombreux projets économiques de la façade nord du pôle Orly-Rungis, maîtrise foncière et commerciale par la Collectivité d'un certain nombre de cellules commerciales.

Au regard de ces nouveaux éléments, la Ville de Chevilly-Larue souhaite définir une stratégie multicritères de redynamisation commerciale et servicielle, permettant à la fois une analyse purement commerciale des socles actifs. avec une analyse de l'environnement urbain à des fins commerciales

Objectifs et contenu

Réalisation d'une étude permettant de définir une stratégie globale de redynamisation commerciale du centre-ville de Chevilly-Larue, échelonnée dans le temps, qui puisse mobiliser différents leviers (fonctionnement, animation, aménagement) et articuler les nombreux projets alentours en cours de réflexion : désimperméabilisation de l'espace public, constitutions de continuités piétonnes vertes, ouverture et requalification du parc de la Congrégation....

Cette étude pourrait comprendre :

- Un diagnostic problématisé (analyse de la demande, analyse de l'offre, y compris de l'environnement urbain) et plan de merchandisage
- Une stratégie de redynamisation mobilisant différents leviers, dont potentiellement : intervention foncière, reconfiguration et modernisation des locaux commerciaux, commercialisation, animation commerciale, aménagement urbain. Une attention particulière sera portée à la signalétique et à l'apport d'une désimperméabilisation des espaces publics
- Un plan d'actions déclinant pour chaque action : phasage, chiffrage (au ratio), préconisations de montage, identification des éventuels dispositifs de soutien financiers

De manière optionnelle, possibilité d'un accompagnement opérationnel par l'EPA ORSA, si des items du plan d'actions réunissent les conditions d'un engagement opérationnel de court terme.

Fiche n°19 :

Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Chevilly-Larue

Périmètre

Centre-ville commercial de Chevilly-Larue, pour l'heure fixé approximativement entre l'avenue du Président-Franklin-Roosevelt, la place Nelson-Mandela, la place du Maréchal Delattre-de-Tassigny et l'avenue Georges-Brassens (le périmètre sera à définir précisément lors de l'engagement de la mission.).

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

L'action sera co-pilotée avec la Ville de Chevilly-Larue et associera notamment l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DGA DEP – pôle conseil

Appui en fonction des besoins: DTGPSA, DDO1

Budget prévisionnel

0,3 ETP d'ingénierie en régie

60 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2024)

T2-T3 2024: rédaction du CCTP et consultation

T4 2024 – T1 2025: réalisation de l'étude

Fiche n°20 :

Accompagner la mutation de l'entrée de ville Nord-Ouest de Thiais le long de la RD7

Contexte / pourquoi cette action ?

L'entrée de ville Nord-Ouest de Thiais s'inscrit dans un secteur qui connaît de profondes mutations au cours de la dernière décennie. Riverain de l'ancienne route nationale 7, fortement marqué par l'automobile du fait de sa vocation de porte d'entrée routière parisienne, il en a hérité de grands équipements servants (cimetière parisien de Thiais, domaine Chérioux ex-orphelinat de la Seine), de nombreux petits commerces automobiles (réparation, concessionnaires, casses) et de fournitures industrielles ainsi que de grandes enseignes commerciales à compter des années 1960, dont le Centre commercial Belle Epine.

La mise en service du Tramway T7 en 2013 a été le point de départ d'une dynamique de transformation qui concourt à donner un visage plus urbain et apaisé à l'axe, du moins dans son tronçon entre Villejuif et le MIN de Rungis. La réalisation de l'écoquartier des Portes d'Orly à Chevilly-Larue sur d'anciennes casses automobiles, la transformation du domaine Chérioux en campus d'excellence emploi-formation-recherche comptent parmi les réalisations les plus emblématiques, alors que la ZAC Thiais-Orly, le projet « Parc en Scène », la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et la mise en service du prolongement de la ligne 14 du métro porteront cette dynamique jusqu'à l'aéroport d'Orly.

La partie thiaisienne de ce tronçon de la RD7 est, pour sa part, à l'aube de sa mutation. Un projet immobilier de 800 logements portée par la promotion privée est sur le point d'entrer en phase chantier, en substitution d'une ancienne plaque commerciale (riche Bricorama, casses automobiles, stockages d'engins de chantier et de construction...).

Il s'agit d'accompagner la ville à définir le potentiel en socles actifs de son linéaire de RD7 en l'incluant dans une réflexion à une large échelle.

Objectifs et contenu

Réaliser une étude de potentiel sur la programmation de socles actifs en la recontextualisation à une échelle plus large et en l'articulant avec l'étude en cours sur le sujet sur la ZAC Thiais Orly / Senia.

Cette étude comprendra :

- Un diagnostic problématisé (analyse de la demande, analyse de l'offre, y compris de l'environnement urbain) comprenant plusieurs volets portant tous sur des activités consommatrices de socles actifs : commercial, services de proximité, équipements publics, petite activité artisanale
- Une stratégie programmatique globale et propre à chaque secteur ainsi qu'un plan d'actions comprenant phasage, chiffrage (au ratio), préconisations de montage, identification des éventuels dispositifs de soutien financiers

Fiche n°20 :

Accompagner la mutation de l'entrée de ville Nord-Ouest de Thiais le long de la RD7

Périmètre

Linéaire de la RD7 de Thiais, en le recontextualisant à une échelle plus large

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

L'action sera co-pilotée avec la Ville de Thiais et son pilotage associera en tant que besoin d'autres partenaires

Planning (2024-2025)

Fin S1 2024 : amorçage de la démarche

S2 2024 : consultation, sélection du prestataire et lancement de l'étude

S1 2025 : réalisation et finalisation de l'étude de potentiel

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage de la démarche: DGA DEP

Reporting: DTGPSA

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°21 :

Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

Contexte / pourquoi cette action ?

Le centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges connaît depuis plusieurs années une spirale de paupérisation et de dégradation de son cadre urbain (cf. fiche n°14).

Bénéficiaire du Programme national des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), il fait l'objet d'une opération d'aménagement de l'EPA ORSA qui conjugue une ZAC et un dispositif coordonné d'intervention immobilière DC2I, outil permettant de requalifier le bâti ancien remarquable, là où les conditions de marché excluent de la maîtrise d'ouvrage privée.

Afin de faciliter le déploiement de la ZAC et de la DC2I, l'ISD est mobilisée dans une logique de traitement des sujets connexes à la dimension purement opérationnelle,

Outre la définition d'une stratégie de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et la perspective d'une extension éventuelle du PNRQAD, cette mobilisation passe aussi une action sur le commerce, pilier essentiel pour une asseoir nouvelle attractivité résidentielle.

Le centre de Villeneuve-Saint-Georges connaît aujourd'hui une attractivité commerciale très dégradée. Elle est caractérisée par un niveau de gamme des commerces très bas et très peu diversifié, des coques commerciales très majoritairement vétustes, l'accueil d'activités parfois aux frontières de la légalité, l'absence de locomotive à même de rayonner à une échelle plus large et la concurrence de zones commerciales à proximité, tant au Nord (carrefour Pompadour et linéaire de la RN6) qu'au Sud (CC du Valdoly à Montgeron).

Si l'enjeu est de définir une stratégie multicritères de redynamisation commerciale, la temporalité de son élaboration est tout autant déterminante. Afin qu'elle puisse pleinement accompagner la transformation urbaine, il est essentiel que cette dynamique de transformation ait pu suffisamment s'accomplir, afin que le nombre d'habitants et leur solvabilité se soit accru et que l'habitat insalubre ait pu commercer à être résorbé.

Objectifs et contenu

Réalisation d'une étude permettant de définir une stratégie globale de redynamisation commerciale du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges, échelonnée dans le temps, qui puisse mobiliser différents leviers (fonctionnement, animation, aménagement) et s'articuler avec la ZAC, le DC2I et la stratégie RHI.

La programmation devra s'appuyer sur l'intégration de socles actifs tournés vers l'ESS, tant au travers de commerces de proximité dits alternatifs (ex: boulangerie ou restauration à fort développement ESS) que de l'artisanat de production (plomberie, menuiserie, etc.). Des actions immatérielles sur l'image de la commune et du centre-ville seront également à envisager.

Cette étude pourrait comprendre :

- Un diagnostic problématisé (analyse de la demande, analyse de l'offre, y compris de l'environnement urbain, ESS) et plan de merchandisage
- Une stratégie de redynamisation mobilisant différents leviers dont potentiellement : intervention foncière, reconfiguration et modernisation des locaux commerciaux, commercialisation, animation commerciale, aménagement urbain.
- Un plan d'actions, déclinant pour chaque action : conditions de mise en œuvre, phasage, chiffrage, préconisations de montage, identification des éventuels dispositifs de soutien financiers

Fiche n°21 :

Déterminer une stratégie de redynamisation commerciale et d'attractivité du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

Périmètre

Centre-ville commercial de Villeneuve-Saint-Georges. Le périmètre sera à définir précisément lors de l'engagement de la mission.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DGA DEP – pôle conseil

Appui en fonction des besoins: DIAH, DTGPSA, DFP

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

50 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2025-2026)

En fonction, de l'avancement de la requalification habitat du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges. Il est envisagé à ce stade, le planning suivant :

- S2 2025 : rédaction du CCTP et consultation
- S1 2026 : réalisation de l'étude

Fiche n°22 :

Mener une étude exploratoire sur le potentiel de mutation des rives de l'avenue Victor-Hugo à Choisy-le-Roi

Contexte / pourquoi cette action ?

Aménagée majoritairement en axe à 2*2 voies avec voie bus à double sens en site propre, située dans le long de la RD86 dans le prolongement du pont de Seine, l'avenue Victor-Hugo constitue à la fois un axe de transit majeur interne au Val-de-Marne au sein de Première Couronne Sud-est. A la jonction entre la partie Nord et la partie Sud, l'avenue Victor-Hugo constitue également la centralité commerciale et servicielle des Gondes, quartier de Choisy-le-Roi comptant environ 15 000 habitants, ainsi que l'entrée de ville Est de Choisy-le-Roi. Elle est enfin bordée principalement de l'habitat individuel jointif ou de petits collectifs en moyenne en R+2-3, bâtis emblématiques de l'architecture de banlieue de la première moitié du 20e s

L'avenue Victor-Hugo présente donc un décalage entre son gabarit urbain et les fonctions urbaines qu'elle supporte, alors que son bâti est en mauvais état et que subsiste quelques dents creuses.

Il s'agit, au regard de ces éléments, d'engager une réflexion sur la mutation de cet axe, que ce soit en termes de formes urbaines, d'équipements et de services, que d'espaces publics.

Objectifs et contenu

Identifier le potentiel de mutation des rives de l'avenue Victor-Hugo.

- 1- Réaliser une étude foncière, afin d'identifier les points de mutation potentielle et mesurer leur capacité de levier pour une dynamique de requalification
- 2- En fonction des résultats de l'étude foncière, réaliser une étude urbaine à vocation de plan-guide: étude capacitaire, programmation, formes urbaines, première approche de montage opérationnel



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°22 :

Mener une étude exploratoire sur le potentiel de mutation des rives de l'avenue Victor-Hugo à Choisy-le-Roi

Périmètre

Linéaire de l'avenue Victor-Hugo à Choisy-le-Roi

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de Choisy-le-Roi

Planning (2025-2026)

2025-2026

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage de la démarche: DDOI pôle montage

Pilotage de l'étude foncière : DFP

Pilotage de l'étude urbaine : DDOI pôle montage

Reporting : DTGPSA



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°23 :

Accompagner la Ville de Choisy-le-Roi dans la mise en place d'une AMO pour élaborer un Plan de sauvegarde de la copropriété de la dalle du centre-ville

Contexte / pourquoi cette action ?

La rénovation du centre-ville de Choisy-le-Roi au début des années 1960 a abouti à la construction d'une dalle et d'immeubles de grande hauteur et de barres, qui forment un parc de plus de 700 logements, très majoritairement privés. et constituent un ensemble urbain complexe, d'autant que la dalle s'est réalisée par étapes successives qui n'ont pas toujours suivi les mêmes logiques, et ceci a œuvré à une certaine confusion dans l'appréhension globale de ses espaces.

La dalle du centre-ville de Choisy-le-Roi présente aujourd'hui tous les dysfonctionnements de l'urbanisme de dalle, qui ont amené l'EPA ORSA à étudier une stratégie de requalification de la dalle dans le cadre de la précédente convention ISD (2021-2023).

Plusieurs études ont été menées dont une étude habitat qui permis d'objectiver les dysfonctionnements et difficultés des copropriétés et notamment de celles des IGH (résidence du Parc) confrontées à une problématique de mise en sécurité à court terme concernant la sécurité incendie, les systèmes de désenfumage et le bon fonctionnement des ascenseurs. L'étude habitat conclue à l'opportunité de mettre en œuvre une commission d'élaboration d'un Plan de sauvegarde puis un Plan e sauvegarde pour y remédier:

L'EPA ORSA propose de mobiliser son ingénierie et son expertise pour aider à la mise en place d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'un Plan de Sauvegarde dans l'hypothèse où soit la Ville de Choisy-le-Roi soit l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, seules autorités compétentes autorisées par la loi, prendrait l'initiative d'engager une procédure de Plan de Sauvegarde.

Objectifs et contenu

Accompagner la collectivité prenant l'initiative d'une procédure de Plan de sauvegarde pour se doter d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en place une commission de Plan de Sauvegarde puis le Plan de sauvegarde en lui-même.

L'intervention de l'EPA ORSA constituerait à établir un cahier des charges, analyser les offres et accompagner la collectivité dans le choix du prestataire.

Fiche n°23 :

Accompagner la Ville de Choisy-le-Roi dans la mise en place d'une AMO pour élaborer un Plan de sauvegarde de la copropriété de la dalle du centre-ville

Périmètre

Dalle du centre-ville de Choisy-le-Roi

Budget prévisionnel

0,1 ETP d'ingénierie en régie

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de Choisy-le-Roi et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

NB : L'EPA ne peut pas se substituer à la CL pour lancer le plan de sauvegarde. Seul un accompagnement est possible.

Planning prévisionnel

Accompagnement possible dès 2024, mais démarrage effectif à coordonner selon l'engagement de la démarche de Plan de Sauvegarde à l'initiative de la collectivité.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DIAH

Appui: DDOI

Reporting: DTGPSA

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°24 :

Accompagner la Ville d'Ablon-sur-Seine dans la mise en œuvre de la requalification de son centre-ville

Contexte / pourquoi cette action ?

L'EPA ORSA a accompagné dans le cadre de l'ISD entre 2018 et 2021 la Ville d'Ablon-sur-Seine dans la requalification de son centre-ville : tout d'abord pour établir une stratégie de requalification, puis pour monter des partenariats et des procédures (dossier de pastillage).

Cet accompagnement s'est matérialisé par le pilotage d'une série d'études (urbaine, commerces, habitat), l'identification d'emplacements stratégiques de requalification, par des partenariats avec l'Anah (OPAH-RU), la MGP (Centre-ville vivant), la CCI (accompagnement des commerçants), le CAUE, la SAF et l'établissement d'un dossier de pastillage et de mise en compatibilité du PLU.

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement de la ville dans la mise en œuvre opérationnelle, à travers des mobilisations ponctuelles de l'ingénierie de l'EPA ORSA-GPA

Objectifs et contenu

Apporter des conseils ponctuels dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de requalification du centre-ville d'abord, sur tout sujet ayant une dimension opérationnelle ou pré-opérationnelle.

A ce titre, les projets existants des emplacements stratégiques pourront être expertisés sur les volets programmation et montage.

Fiche n°24 :

Accompagner la Ville d'Ablon-sur-Seine dans la mise en œuvre de la requalification de son centre-ville

Périmètre

Tout secteur du centre-ville d'Ablon-sur-Seine

Budget prévisionnel

0,1 ETP d'ingénierie en régie

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville d'Ablon-sur-Seine

Planning prévisionnel

Actions déclenchées sur sollicitation de la Ville d'Ablon-sur-Seine

Planning à déterminer en fonction des sollicitations de la Ville d'Ablon-sur-Seine

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DDOI pôle développement

Appui éventuel: DFP

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



III.4- Accélérer la concrétisation de projets économiques

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT

Fiche n°25 :

En déclinaison du Schéma logistique de l'EPT GOSB, identifier les besoins fonciers et immobiliers de la « petite » logistique en milieu dense et les réponses opérationnelles à y apporter

Contexte / Pourquoi cette action ?

La prise en compte du développement durable dans la fabrication de la ville pousse les acteurs à formuler des objectifs comme garantir une offre complète de services à moins de 15' de chaque logement, rendre possible l'économie circulaire, et maintenir le dynamisme des emplois dans la ville, dans la conception et la réalisation de nombreux futurs quartiers.

Ces objectifs impliquent une reconsidération du fonctionnement de la ville, les biens devant être rapprochés collectivement au plus près des quartiers de sorte que les citoyens n'aient pas à se déplacer individuellement pour aller les trouver.

Aussi, il apparaît indispensable de trouver comment intégrer le plus en amont possible la place de la logistique dans la ville, puisque sans elle il ne sera pas possible d'acheminer les biens dont ils ont besoin vers les citoyens, ni de récupérer, trier et reconditionner les biens recyclés ou réemployés dont l'ensemble des acteurs franciliens ont noté l'importance qu'ils soient développés.

Il n'en demeure pas moins qu'au même moment la logistique urbaine se heurte à des enjeux fonciers et immobiliers de disponibilités d'espaces au cœur de la zone dense, de volume et de gestion, d'intégration à l'espace urbain et de cohabitation harmonieuse avec les autres usages, et notamment la vocation résidentielle.

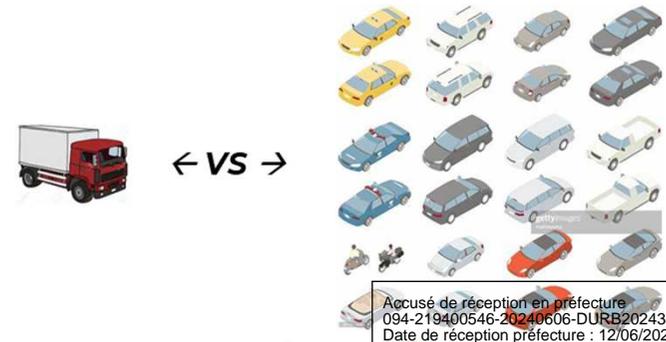
Ces sujets sont particulièrement prégnants au sein du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre et d'ORSA, en cours de densification. Ils s'intègrent dans une problématique logistique plus globale, cette activité constituant un des ressorts économiques structurants du territoire, raison pour laquelle l'EPT GOSB s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma territorial de la logistique afin de mieux l'organiser.

Objectifs et contenu

Décliner les recommandations et actions du Schéma logistique de territoire, afin d'identifier les typologies immobilières de la petite logistique, ses volumes et les réponses opérationnelles à y apporter que ce soit sous forme de foncier que de montage, de façon à ce que les territoires du Grand-Orly Seine Bièvre et d'ORSA puissent assurer un développement logistique maîtrisé

Plus précisément, réaliser une étude qui identifie :

- les typologies immobilières de la petite logistique,
- les volumes des flux et des stocks à prendre en considération,
- les réponses opérationnelles à envisager pour y répondre dans un esprit d'intégration et de réversibilité,
- les opportunités foncières et immobilières dans les territoires du Grand-Orly Seine Bièvre et d'ORSA,
- les préconisations à prendre en compte dans les nouveaux projets pour éviter de passer à côté de ce besoin.



Fiche n°25 :

En déclinaison du Schéma logistique de l'EPT GOSB, identifier les besoins fonciers et immobiliers de la « petite » logistique en milieu dense et les réponses opérationnelles à y apporter

Périmètre

EPA ORSA / Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires / pilotage

Une action co-pilotée avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, compétent en matière de logistique et de développement économique

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Pilotage interne

Pilote: DGA DEP

Appui: DDOI / innovations
DDOI / impacts urbains
DDOI / montages

REX: toute DGA DEP, DDOI et DTGPSA

Budget prévisionnel

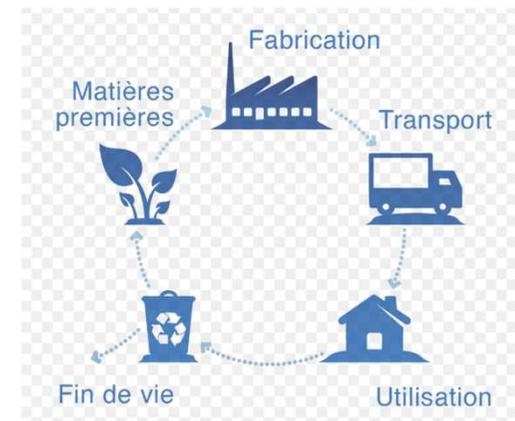
0,15 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

Planning

Articuler la démarche avec la finalisation du Schéma logistique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Préparer le cahier des charges début 2025
- Finaliser et consulter après la réception du Schéma logistique de l'EPT



Fiche n°26 :

Poursuivre les études de faisabilité d'une extension de la ZAE du Bois-Cerdon à Valenton autour d'un projet agro-productif

Contexte et objectifs

La ZAE Bois-Cerdon se situe à l'extrême Sud de la commune de Valenton, au-delà du cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin, sur le plateau entre Seine et Yverres ; elle est la seule ZAE de Valenton dédiée aux petites activités, qu'elles soient industrielles, artisanales et de stockage et est prolongée par la ZAE de la Plaine-Haute, située dans la commune de Crosne, qui fait partie de la CA Val d'Yverres – Val de Seine, au sein du département de l'Essonne. Les ZAE du Bois-Cerdon et de la Plaine-Haute constituent le principal espace économique du secteur du Val d'Yverres. Elles en retirent une attractivité significative malgré une très faible urbanité.

Densément occupée, sans vacance ni activité traduisant un processus de déqualification, la ZAE du Bois-Cerdon est confrontée à la fois un enjeu de croissance, de renforcement des services offerts aux entreprises et des aménités aux salariés et de préservation de sa valeur environnementale. Sa situation de frange d'urbanisation, aux contacts d'espaces agricoles et forestier amènent à concevoir l'extension comme un projet de ZAE écologique articulée autour du développement d'activités agricoles durables, structurée autour d'une ambition de centre de formation de type CFA, d'espace de production agricole et d'activité de transformation, afin de répondre aux forts besoins du territoire en matière d'emplois, de formation et d'insertion

Pour y répondre, la ZAE du Bois-Cerdon dispose notamment d'un potentiel d'extension au Nord, sous maîtrise publique, lié à des réserves foncières de l'Etat pour un ancien projet routier, déjà partiellement artificialisées et à la frange sud du cimetière intercommunal aujourd'hui inusitée. Ce foncier est court d'acquisition par la Ville de Valenton. Il nécessite par ailleurs une évolution réglementaire, de manière à ce qu'il y ait adéquation entre le projet et les documents de planification.

L'action de l'ISD vise à accompagner la Ville de Valenton dans l'exploration de la faisabilité technique de son projet, notamment des volets agricole et environnemental.

Contenu

La présente action s'inscrit dans une mise en adéquation réglementaire entre le projet et les documents de planification.

L'intervention de l'ISD consiste en un accompagnement amont à la pré-opérationnalité, afin de d'approfondir les faisabilités agricoles et environnementale.

Concernant le volet environnemental, il s'agira de réaliser un diagnostic pré-environnemental afin de disposer d'une première objectivation du potentiel écologique du secteur et d'adapter le projet en conséquence.

Concernant le volet agricole, il s'agira d'approfondir les qualités pédologiques des terrains et leur pollution, la disponibilité de la ressource en eau, de mobiliser les acteurs de la formation agricole et d'identifier les marges de manœuvre en termes de montage et d'exploitation.

Ces interventions mêleront mobilisation de prestations extérieures, échanges avec acteurs de la filière agricole et retours d'expérience de projets similaires ou proches.

Fiche n°26 :

Poursuivre les études de faisabilité d'une extension de la ZAE du Bois-Cerdon à Valenton autour d'un projet agro-productif

Périmètre

ZAE du Bois-Cerdon à Valenton

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de Valenton et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DGA DEP

Appui en fonction des besoins: DFP

Reporting: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

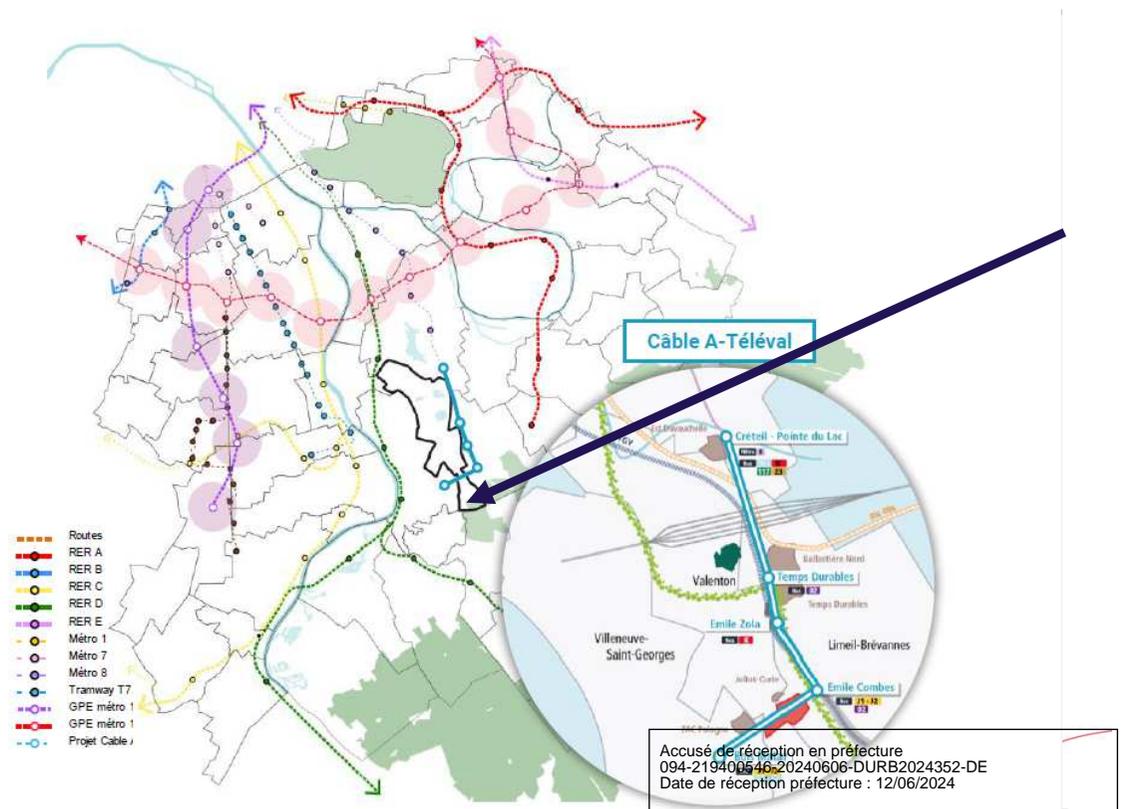
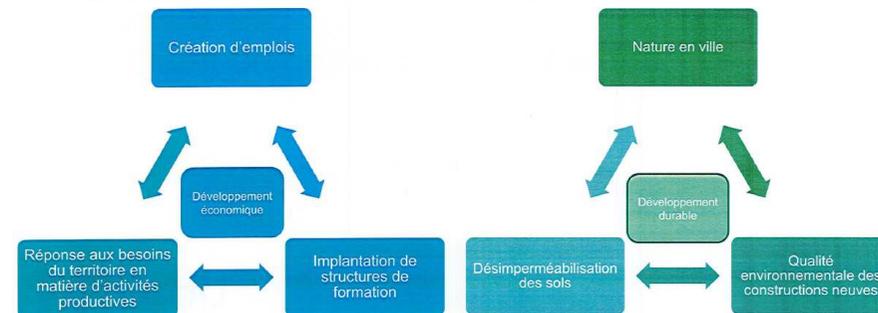
30 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

S2 2024 : diagnostic pré-environnemental, échanges avec acteurs de la filière agricole

Suite du calendrier déterminé en fonction de ces retours et du diagnostic pré-environnemental

Une stratégie de développement urbain qui intègre les enjeux de développement économique et de développement durable



Fiche n°27 :

Mener une étude exploratoire sur le devenir du petit tertiaire et de l'immobilier d'activités obsolètes à Ivry-sur-Seine

Contexte / pourquoi cette action ?

La commune d'Ivry comptait en 2020 plus de 400.000 m² utiles de bureaux (source ORIE). Près de 200.000 m² de tertiaire sont programmés dans les ZAC Ivry-Confluence et Gagarine Truillot.

Alors que le parc tertiaire (neuf et de seconde main) francilien est à son plus haut niveau depuis 25 ans, que la vacance n'a pas été aussi élevée depuis 1997 et que la demande se concentre fortement (réduction des besoins de surface, prime aux immeubles les plus performants et les mieux placés, ...), le risque d'obsolescence d'une partie du parc tertiaire existant est accru.

Dans ce contexte, la mise en place progressive du décret tertiaire (obligation pour les propriétaires de réduire les consommations énergétiques des bâtiments à usages tertiaires de plus de 1.000m²) risque d'accélérer l'obsolescence du parc tertiaire actuel.

Ville active, Ivry-sur-Seine se caractérise par son important tissu faubourien, composé par un bâti d'activités ancien, voire très ancien, souvent vétuste et d'une très faible performance énergétique. A l'origine à vocation essentiellement industrielle, il a évolué au fil du temps est fait aujourd'hui l'objet d'un usage tertiaire au sens extensif, mais néanmoins soumis au décret.

La mise en application du décret tertiaire expose Ivry à ce qu'une part substantielle de son immobilier d'entreprise bascule hors-marché, car non mis aux normes par leurs propriétaires, pour des questions de capacités financières ou de rentabilité de leur investissement au regard des coûts des travaux à engager.

Afin d'anticiper ce risque d'obsolescence accélérée d'une partie de son parc d'immobilier d'entreprise, la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite se doter d'une vision prospective et établir une stratégie d'action, sur un sujet émergent mais appelé à se poser avec acuité, au-delà du seul territoire communal.

Objectifs et contenu

Réaliser une étude exploratoire sur l'état du parc tertiaire d'Ivry, son risque d'obsolescence et l'effet d'accélération de la mise en application du décret tertiaire.

Cette étude devra permettre de :

- Dresser un portrait du parc tertiaire de la commune existant et qualifier son risque d'obsolescence
- Identifier les actifs potentiellement les plus concernés par des besoins de mise aux normes énergétiques et/ ou de mise à niveau compte des attentes actuelles du marché (niveau de service, ...)
- Identifier les marges de manœuvre à partir d'un benchmark (références pertinentes de coûts travaux par période de construction) et de la typologie de propriétaires concernés
- Bâtir des orientations stratégiques quant à l'intérêt de préserver le bâti à usage tertiaire ou bien de le faire évoluer, et sous quelles conditions
- Mesurer les implications opérationnelles liés aux orientations stratégiques

Fiche n°27 :

Mener une étude exploratoire sur le devenir du petit tertiaire et de l'immobilier d'activités obsolètes à Ivry-sur-Seine

Périmètre

Commune d'Ivry-sur-Seine pour l'heure. Le périmètre sera à définir précisément lors de l'engagement de l'action et identifiera notamment la pertinence ou non à le recentrer sur des secteurs spécifiques.

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DGA DEP – pôle conseil

Appui en fonction des besoins: DFP

Reporting: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,25 ETP d'ingénierie en régie

75 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2024-2026)

S2 2024 : définition de l'étude – rédaction d'un cahier des charges,

T1 2025 : sélection du lauréat

T2 2025 – T1 2026 : réalisation de l'étude

Fiche n°28 :

« Zone bleue » du Sénia : maîtriser la cohérence programmatique et fonctionnelle et gérer l'interface avec les opérations d'aménagement

Contexte / pourquoi cette action ?

Le SENIA (secteur des entrepôts d'industrie alimentaire) est un lotissement d'activités d'une superficie de 120 ha aux franges des communes de Thiais et d'Orly, mais au cœur du pôle d'Orly-Rungis. Il accueille aujourd'hui environ 340 entreprises, soit près de 4600 emplois.

Créé dans les années 1960, en complément du Marché d'intérêt national, le Sénia s'est diversifié au fil du temps, mais la logistique agro-alimentaire y prédomine encore.

Dynamique sur le plan économique, le Sénia est déqualifié sur le plan urbain, car il n'a que peu évolué depuis sa création.

Secteur majeur de l'OIN Orly Rungis Seine Amont, le Sénia s'inscrit par ailleurs au cœur d'un pôle en forte mutation. Au-delà de l'arrivée des lignes 14 du métro et du redéveloppement du MIN, de la plateforme Sogaris et de l'aéroport Paris-Orly sur eux-mêmes, le Sénia fait l'objet d'une démarche de grand projet qui débouche sur la création de quatre secteurs de projet urbain (Quinze Arpents, Pont de Rungis, Sénia nord et Chemin des Carrières) où l'EPA ORSA et Linkcity développent des opérations d'aménagement mixtes (logements, services et activités tertiaires et commerciales).

La partie nord-est du Sénia (45 hectares), dite aussi « zone bleue » est, quant à elle, appelée à rester dédiée au maintien et au développement d'activités logistiques et productives, tout en faisant l'objet d'une revalorisation, et à s'inscrire dans un pôle agro-alimentaire d'excellence dédié aux activités de transformation industrielle et d'approvisionnement alimentaire. Dans cette perspective, un protocole a été signé avec la Semmaris pour le développement d'une zone d'extension du MIN sur 25 des 45 ha.

L'objectif de cette action est d'initier une approche coordonnée et cohérente de l'ensemble des développements opérés sur le Sénia, permettant une cohabitation harmonieuse des usages futurs.

Objectifs et contenu

Cette approche ensemblière visera :

- d'une part à apporter la vision globale nécessaire pour permettre la cohérence programmatique et fonctionnelle à l'échelle du secteur élargi,
- d'autre part à gérer les interfaces entre les opérations d'aménagement

Au-delà de l'organisation d'échanges inter-opérateurs, pour partager finement les avancées des opérations, il s'agira de d'identifier les interfaces entre les secteurs en développement, avec l'objectif de concilier les vocations résidentielles et économiques des différents espaces.

Les sujets sensibles déjà identifiés portent naturellement sur la conciliation des usages et la gestion des flux.

A ce titre, l'action intégrera notamment la réalisation d'une étude prospective sur la gestion des mobilités à l'échelle du Sénia et plus globalement de la façade nord d'Orly.

D'autres études particulières pourront également être conduites, notamment à la lumière des réflexions engagées dans le cadre du futur PLUi (OAP Grand Orly).

Fiche n°28 :

« Zone bleue » du Sénia : maîtriser la cohérence programmatique et fonctionnelle et gérer l'interface avec les opérations d'aménagement

Périmètre

Zone bleue du Senia, replacée dans le contexte de la façade nord du pôle d'Orly et de l'interface avec les secteurs d'aménagement de la partie Ouest du Senia

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement les Villes de Thiais et d'Orly et, ponctuellement l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et les autres opérateurs intervenant sur l'actuel périmètre du Sénia

Planning prévisionnel (2024-2026)

Réunions de travail inter-opérateurs : action ayant vocation se dérouler durant les 3 années de la convention

Etude prospective mobilités : 2025

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage : DTGPSA

Appui en fonction des besoins : DGA DEP, DFP

Pré-opérationnaliser le projet du CIN Triage et gérer ses interfaces

Contexte / pourquoi cette action ?

Le Triage est un vaste faisceau ferroviaire de près de 3 kilomètres de long situé entre le carrefour Pompadour et Villeneuve-Saint-Georges, en amont de la gare de Lyon. Il connaît un redéploiement de ses activités ferroviaires (du triage à la maintenance), ce qui, d'une part, dégage de nouvelles marges de manœuvre foncières dans sa partie sud-ouest, riveraine du quartier habité du Triage à Villeneuve-Saint-Georges et, d'autre part, pose la question de l'insertion du site à son environnement urbain, le faisceau ferroviaire n'étant traversable que par le biais d'une passerelle piétonne.

L'évolution du Triage fait l'objet d'un Contrat d'intérêt national (CIN) signé entre l'Etat, la SNCF et les collectivités territoriales en 2018. Une première phase d'études sur l'opportunité et une première faisabilité d'une requalification de la partie SW du site (partie bleue). s'est achevée en 2021.

Elle a débouché sur l'élaboration d'un projet ambitieux, économique et urbain, de portée métropolitaine, articulé autour du développement d'un terminal de transport combiné rail-route et sur le maintien du convoyeur mis en place à l'occasion du chantier du nouveau technicentre de maintenance du RER D. Ce projet représente un potentiel majeur pour l'organisation future de la logistique francilienne, dans une perspective d'un approvisionnement décarboné et décongestionné de la métropole.

Cette première phase d'études a également mise en évidence toute la complexité opérationnelle : importants surcoûts préalables pour désenclaver le site (voie de desserte E-W) et déployer le projet urbain (relocalisation du C2MI in situ) à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros, un potentiel évident mais d'horizon 2030 et au-delà, échappant aux cadres classiques de l'aménagement, une pertinence appelée à significativement se renforcer, sans que l'on sache aujourd'hui encore pleinement la quantifier.

Par conséquent, le cadre de projet reste à inventer, dans une démarche de pilotage ensemblier.

Contenu

La présente action ne s'entend qu'en cas de reprise du pilotage ensemblier sous l'égide d'un ou plusieurs acteur(s)-tiers.

Le parti-pris de la présente fiche action est de laisser le champ des possibles ouvert ; en fonction des modalités de reprise du pilotage.

Plusieurs solutions sont envisageables, parmi les suivantes :

- Approfondir le schéma d'aménagement et de développement, avec par exemple : ajuster les solutions de relocalisation du C2MI et affiner les estimations du scénario qui serait retenu, étudier de manière plus approfondie le scénario E-W de voie de desserte, disposer d'une vision globale et de long terme de l'ensemble des activités SNCF sur le site du Triage, en compatibilité avec le projet économique et urbain.....
- Inscrire la démarche CIN dans une logique pré-opérationnelle : considérer le projet comme un laboratoire de renouvellement pour les infrastructures métropolitaines d'avenir d'intérêt national ou régional, sur des sites complexes demandant des investissements préalables d'ampleur; réaliser une esquisse de montage financier, etc....
- Gérer les interfaces du projet urbain du CIN avec le quartier habité du Triage, par le biais d'une étude ensemblière sur le quartier habité du Triage.

Fiche n°29 :

Pré-opérationnaliser le projet du CIN Triage et gérer ses interfaces

Périmètre

CIN Triage à Villeneuve-Saint-Georges

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage du CIN : Etat avec possiblement le concours d'autre acteur local

Maîtrise d'ouvrage des études de la fiche-action : EPA ORSA ; pilotage en association étroite avec l'EPT GOSB, l'Etat, le Conseil départemental et les trois Villes signataires du CIN Ville de Villeneuve-Saint-Georges) et, selon les sujets, les autres signataires dont la SNCF.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage : DGA DEP

Appui en fonction des besoins : DDOI, DIAH, DFP

Reporting : DTGPSA

Budget prévisionnel

0,3 ETP d'ingénierie en régie

50 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

A déterminer, en fonction de la reprise du pilotage ensemblier

Fiche n°30 :

Pré-opérationnaliser le projet de cluster de l'innovation fluviale sur la ZI de la Carelle à Villeneuve-le-Roi

Contexte / pourquoi cette action ?

La Carelle est une zone industrielle aménagée à partir des anciennes Sablières Morillon-Corvol. Elle joue un rôle structurant à l'échelle de Villeneuve-le-Roi et à l'échelle francilienne par sa masse critique (130 ha, 330 entreprises, 3000 emplois), par sa vocation d'espace industriel en cœur de métropole, avec des activités servant toute l'Ile-de-France (recyclage, distribution d'énergies, mécanique industrielle et traitement de surfaces, chantiers navals), par son accessibilité fluviale de grande qualité (accès à la Seine, proche de Paris et du port de Bonneuil, linéaire de darses, privées).

Toutefois la Carelle connaît aussi des dysfonctionnements qui interrogent son attractivité et sa pérennité : espace d'industrie lourde au cœur du tissu résidentiel, son intégration urbaine doit être améliorée, une part substantielle de son bâti et de ses espaces publics est obsolète, elle demeure peu pourvue en aménités urbaines, et elle est fortement exposée aux nuisances et risques (PEB, inondations, Seveso...).

Une dynamique de projet partagée entre la Ville, l'EPT et l'EPA s'est faite jour pour revaloriser la ZI à partir de sa vocation fluvio-portuaire, sans trafic poids-lourds supplémentaire, tout l'intégrant davantage au tissu urbain. Pour cela, un positionnement économique rayonnant, sur lequel mobiliser les acteurs, a été établi, le cluster de l'innovation fluviale, avec une double vocation de site de référence de la réparation, de l'entretien et de la fabrication de bateaux et de lieu d'innovation autour du matériel fluvial (propulsion décarbonée). Le cluster a vocation à mobiliser un consortium d'acteurs (acteurs industriels dont certains déjà présents, acteurs institutionnels, acteurs de la recherche et de la formation,...) et à s'incarner dans un lieu démonstrateur.

Les premiers retours confirment le fort intérêt d'un tel cluster, qu'ils émanent des entreprises présentes sur place que des acteurs institutionnels de la filière. Des groupes de travail pilotés par l'EPT GOSB vont être mise en place. En termes de faisabilité technique, des études hydrauliques et une première évaluation sommaire des coûts de requalification de l'infrastructure de bord à quai sont en cours.

Contenu

Finaliser les études hydrauliques (analyse des sédiments) et les études d'évaluation sommaire des coûts de requalification des infrastructures, en les articulant toutes deux avec des études foncières (identification des fonciers mobilisables),

En fonction de la faisabilité hydraulique et foncière, du développement du projet et de la mobilisation des acteurs, engager des études urbaines et de montage opérationnel d'un lieu démonstrateur.

Fiche n°30 :

Pré-opérationnaliser le projet de cluster de l'innovation fluviale sur la ZI de la Carelle à Villeneuve-le-Roi

Périmètre

ZI de la Carelle à Villeneuve-le-Roi

Partenaires / pilotage

Pilotage de la préfiguration du Cluster de l'innovation fluviale : EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Ville de Villeneuve-le-Roi

Maîtrise d'ouvrage des études hydrauliques, foncières et, éventuellement d'aménagement: EPA ORSA. Pilotage en étroite collaboration avec la Ville de Villeneuve-le-Roi, l'EPT GOSB ainsi qu'avec le Port industriel de Villeneuve-le-Roi et les propriétaires et utilisateurs concernés.

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DGA DEP

Appui en fonction des besoins: DDOI, DFP

Reporting: DTGPASA

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

30 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

S2 2024 : Finalisation des études hydrauliques, d'évaluation sommaire des coûts de requalification des infrastructures et foncières

Suite de la démarche à déterminer, en fonction de la faisabilité hydraulique et foncière, du développement du projet et de la mobilisation des acteurs



III.5- Contribuer au rayonnement et à la qualité des opérations et des territoires

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RIINGIS
SEINE
AMONT

Fiche n°31 :

Finaliser la démarche d'urbanisme transitoire du Jardin ambulant en accompagnement de la ZAC multisites à Villeneuve-Saint-Georges

Contexte / pourquoi cette action ?

Dans le cadre de la convention ISD 2021-2023, une action d'urbanisme transitoire a été développée en accompagnement de l'opération d'aménagement de la ZAC multisites du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges. Ce projet pilote a consisté à occuper les interstices de chantier par une action « ambulante » de nature en ville, à savoir un jardin hors sol et itinérant en fonction de l'avancement de l'opération, accompagné de chantiers participatifs, d'animations hebdomadaires, d'une fresque annonce le jardin depuis la rue, etc...

Le caractère innovant réside dans l'ouverture d'un secteur en attente d'aménagement au public et la possibilité de le répliquer sur d'autres opérations lorsqu'il existe un laps de temps relativement important avant la mise en chantier de l'opération et des enjeux locaux d'offrir espaces de convivialité et de nature en ville.

L'action se déployant sur 3 ans, il s'agit, dans le cadre de la convention ISD 2024-2026, de réaliser la 3ème et dernière saison et d'organiser un retour d'expérience.



Objectifs et contenu

Objectifs et contenu des travaux de la saison 2024 : dernière année d'animations puis préparer l'atterrissage définitif du jardin avec les parties prenantes

Quelques mots sur le REX : restitution en plénière sous un format à définir, rédaction d'une fiche technique



Accusé de réception en préfecture
094 219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°31 :

poursuivre la démarche d'urbanisme transitoire du Jardin ambulante en accompagnement de la ZAC multisites à Villeneuve-Saint-Georges

Périmètre

Secteurs opérationnels de la ZAC multisites du centre-ville de Villeneuve-Saint-Georges

Partenaires / pilotage

Maître d'ouvrage : EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement la Ville de Villeneuve-Saint-Georges

Retour d'expérience global associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant

Budget prévisionnel

0,1 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Planning

T1-T3 2024 : animation site Dazeville

T4 2024 : déménagement et atterrissage sur site définitif

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI, pôle innovation

Appui: DTGPSA

REX: tout GPA



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiches n°32 et 33 : Tester les conditions de déploiement sur les Ardoines à Vitry-sur-Seine de bâtiments démonstrateurs permettant de produire du logement de qualité restant abordable

Contexte et objectifs

Partout en Ile-de-France des tensions significatives pèsent sur la production de logements et de leur accessibilité au plus grand nombre, du fait de la combinaison de plusieurs facteurs qui touchent tant l'amont (coûts de la construction) que l'aval (financement des acquisitions par les particuliers) de la construction : hausse des coûts des matériaux, inflation généralisée, moindre délivrance de permis de construire, contexte de sobriété foncière (ZAN), raréfaction du crédit qui réduit d'autant la population en mesure d'accéder à l'accession à la propriété.

De nombreuses démarches sont déjà entreprises à l'échelle des ZAC des Ardoines pour aux répondre aux besoins de logement des Vitriots. L'élaboration d'une charte promoteur a notamment permis contenir les prix. Toutefois, elle ne répond pas encore suffisamment aux besoins de logement des Vitriots dont seuls les 2 déciles supérieurs sont en capacité d'accéder à la propriété.

La spécificité de l'opération des Ardoines en termes de taille et de volume de production se prête à des expérimentations de nouveaux dispositifs pour produire du logement de qualité restant abordable.

L'objectif de cette action est d'accompagner par le dispositif ISD des projets d'immeubles démonstrateurs : conception permettant de garantir la qualité d'habitat à coût maîtrisé, suivi des engagements / de la performance technique, mesure de l'impact financier sur l'investissement initial, développement de raisonnements en coût complet (économie sur les dépenses de fonctionnement et charges ultérieures) pour évaluer la pertinence et la reproductibilité du modèle économique d'un tel projet. L'appui de l'ISD peut accompagner la démarche d'opérateurs volontaires pour mettre en œuvre de tels immeubles démonstrateurs. La conception et le déploiement de ces actions se fera en co-pilotage avec la Ville de Vitry-sur-Seine.

Contenu :

Réaliser **deux lots démonstrateurs**, l'un portant sur la qualité des logements et faisant suite à un séminaire, l'autre sur la réduction des coûts d'entretien, à travers une démarche « zéro charges nettes »

L'action de l'ISD portera sur l'accompagnement nécessaire pour faire émerger des projets concrets répondant aux objectifs ciblés : ingénierie de montage, analyse juridique, expertise technique & économique, suivi et évaluation de l'expérimentation.

1) Démarche pour réenchanter le logement à prix abordable

Organisation d'un séminaire « Réenchanter le logement à prix abordable » à Vitry-sur-Seine

S'inscrivant dans la révision de la charte « Habitat » de la Ville de Vitry, l'objectif est d'identifier les bonnes pratiques, de faire émerger des propositions visant à garantir, voire améliorer, la qualité d'habiter dans les logements à coûts maîtrisés. Les réflexions pourront notamment alimenter des pistes de demandes d'évolutions normatives ou réglementaires, en profitant en particulier des possibilités de permis d'innover applicables en OIN.

Cadrage de l'action ISD =

Plusieurs types d'interventions possibles, en fonction des attentes et demandes de la Ville de Vitry. Par exemple :

- Participation à la définition du contenu du séminaire
- Mobilisation d'intervenants : des maîtres d'œuvre, aménageurs, DHUP, promoteurs...
- Contributions visant à alimenter les échanges ou débats
- Interventions et/ou animations du séminaire, des tables-rondes
- Formalisation des propositions issues des échanges

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception en préfecture : 12/06/2024

Fiches n°32 et 33 : Tester les conditions de déploiement sur les Ardoines à Vitry-sur-Seine de dispositifs innovants permettant de produire du logement de qualité restant abordable

Déclinaison des conclusions des réflexions issues du séminaire sur un bâtiment démonstrateur

Il s'agira d'accompagner un projet d'immeuble démonstrateur qui mette en œuvre les préconisations / propositions issues du séminaire.

Cadrage de l'action ISD =

- Analyse des propositions issues du séminaire et possibilités de déclinaison sur des projets immobiliers sur le territoire (a priori dans le périmètre des ZAC des Ardoines)
- Soutien à l'ingénierie nécessaire au développement du projet (expert technique et juridique en particulier), à l'évaluation et au partage d'expérience pour répliquer;

2) Opération démonstratrice sur un thème à définir conjointement (notamment à l'issue de la phase de séminaire et réflexion initiale)

Cadrage de l'action ISD =

- Identification, en lien ville-EPA, du thème et périmètre d'un projet démonstrateur,
- Définition, en lien ville-EPA, du lot pour accueillir un projet démonstrateur,
- Cadrage et définition des objectifs de charges et de marges de manœuvre technique pour les Ardoines
- Définition et montage du projet sur un lot d'une ZAC des Ardoines
- Suivi et évaluation de l'expérimentation.

Périmètre

ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote : DTGPSA

Appui : DDOI pôle innovation

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA

Action co-pilotée avec la Ville de Vitry-sur-Seine

Budget prévisionnel

Pour chacune des deux actions :

0,15 ETP d'ingénierie en régie

40 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel (2024-2026)

Pour la démarche réenchanter le logement :

- T2-T3 2024 : préparation séminaire
- T3 2024 : organisation séminaire
- T4 2024 – 2026 : projet démonstrateur

Pour l'opération démonstratrice (thème à définir conjointement) :

- Action se déployant sur les 3 années de la convention, à compter du S2 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception en préfecture : 12/06/2024

Fiche n°34 :

Identifier les besoins fonciers et immobiliers liés aux transformations des mobilités

Contexte / Pourquoi cette action ?

Les mobilités sont déjà frappées par de profondes mutations : diminution des mobilités voiture en cœur de zone dense, démultiplication des solutions électriques, partages de véhicules (autos, vélos, deux roues, etc.), développement de l'usage du vélo et de la trottinette, ubérisation des offres de parcours, prémices du transport drones, etc...

Les prix de l'énergie et des matériaux vont sans doute rendre de moins en moins accessible la propriété d'un véhicule et développer encore davantage l'usage du partage.

Les impacts de ces mutations sur la ville sont à prendre en considération : conditions de réalisation des parcours (caractéristiques des voiries, des équipements pour l'usage des drones, des signalisations, des services associés) et des lieux de stockage (stationnements dans l'espace public, stationnement en sous-sol, stationnement en silo). Ils réinterrogent les fonciers et les types d'immobiliers nécessaires à leur bon déploiement dans l'espace urbain.

Dès aujourd'hui, la multiplication des usages pose les questions de la transformation des immobiliers existants (parkings souterrains, en tant que tel ou dans des immeubles résidentiels, stations-essences...), du développement de nouveaux immobiliers (centrales de mobilité, stations-énergies, vertiports...) et de la réversibilité, afin que ces équipements soient susceptibles d'adaptation en fonction des changements structurels à venir mais aussi des changements conjoncturels et locaux.

Objectifs et contenu

Réalisation d'une étude poursuivant 3 objectifs :

- Réaliser un état des lieux des mutations, en général et plus spécifiquement sur le territoire d'ORSA et du Grand-Orly Seine Bièvre, précisant :
 - les modes de transports qui se développent, ainsi que leurs caractéristiques en termes de déplacement, d'alimentation et de stationnement,
 - les volumes qu'ils représentent aujourd'hui et les volumes dont nous pouvons faire une estimation à 10, 20 et 30 ans,
 - les modalités de leurs combinaisons lors de déplacements ou à des points fixes, et conditions d'accueil des différents modes concernés,
- Préciser les fonciers et types d'immobiliers nécessaires à leur bon déploiement dans l'espace urbain, en général et plus spécifiquement sur le territoire d'ORSA et du Grand-Orly Seine Bièvre, précisant :
 - les caractéristiques des équipements nécessaires à leurs fonctionnements combinés (voiries, stationnement au sol, en silo, en sous-sol, station services, etc.),
 - Les recommandations pour la restructuration des équipements existants pour satisfaire les nouveaux besoins,
 - Les recommandations pour la construction de nouveaux équipements pour satisfaire les nouveaux besoins,
- Les modalités opérationnelles.
 - L'étude devra préciser les considérant réglementaires attachés à ces mobilités, stationnements et rechargements, et envisager les équilibres économiques à travers ces équipements.

Accusé de réception en préfecture
091-219400546-20240606-DURB2024351-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Fiche n°34 :

Identifier les besoins fonciers et immobiliers liés aux transformations des mobilités

Périmètre

EPA ORSA / Grand-Orly Seine Bièvre

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage : EPA ORSA

Une action co-pilotée avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, compétent en matière de mobilités et de développement territorial

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant,

Pilotage interne

Pilote : DGA DEP

Appui : DDOI / innovations
DDOI / impacts urbains
DDOI / montages

REX : toute DGA DEP, DDOI et DTGPSA

Budget prévisionnel

0,2 ETP d'ingénierie en régie

50 000 € de prestations externalisées

Planning

T2 – T3 2024 : lancement de la démarche, élaboration d'un cahier des charges, consultation

T4 : sélection du prestataire, démarrage de l'étude

Fin S1 2025 : finalisation de l'étude au printemps



Fiche n°35 :

Identifier les conditions d'amélioration de l'offre de soins et de déploiement de « logements soignants » au sein du territoire et des opérations de l'EPA ORSA

Contexte / pourquoi cette action ?

Le maillage en offre de soins constitue un facteur déterminant pour favoriser un bon état de santé des populations. L'offre de soins est en effet très inégalement répartie au sein du territoire francilien avec des écarts de densité médicale au détriment notamment des quartiers politiques de la ville, qui connaissent par ailleurs une croissance démographique, alors que le nombre de structures médico-sociales dédiées à la prise en charge de la dépendance est déficitaire dans quasiment toute l'Ile-de-France. La hausse du prix du foncier accentue la difficulté d'implantation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de même que l'intégration en amont des enjeux spécifiques de ces établissements.

Par ailleurs, le développement de l'offre de soins ne peut se concevoir sans prendre en considération le logement des personnels soignants. Du fait des niveaux de loyers et de la tension du marché immobilier en Ile-de-France, corrélés à des rythmes de travail souvent peu compatibles avec ceux des transports en commun, le personnel soignant éprouve de plus en plus de difficultés à se loger à proximité des établissements hospitaliers et centres de soins. Cette difficulté pèse sur l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle et participe au déficit d'attractivité des métiers de la filière médico-sociale.

Objectifs et contenu

Réaliser une étude sur les conditions de déploiement dans les opérations de l'EPA ORSA de logements pour les soignants et/ou d'équipements médico-sociaux :

- Etat des lieux de l'écart offre / besoins en termes de logements soignants et d'équipements médico-sociaux à l'échelle du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre
- Synthèse des besoins et première approche des marges de manœuvre :
 - Identification des projets de l'EPA ORSA concentrant des besoins en offre de soins et/ou logements soignants
 - Première approche des conditions de mise en œuvre : montage juridique et financier, identification de porteurs de projets, calendrier.

Fiche n°35 :

Identifier les conditions d'amélioration de l'offre de soins et de déploiement de « logements soignants » au sein du territoire et des opérations de l'EPA ORSA

Périmètre

- Etat des lieux sur l'ensemble du territoire de l'EPT GOSB
- Déploiement sur les opérations de l'EPA ORSA en priorité, sur toute opération de l'EPT si pertinent

Partenaires / pilotage

Maitre d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant tous les membres de l'EPA ORSA le désirant et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilote: DDOI, pôle innovation

Appui: DTGPSA et DGA DEP

Budget prévisionnel

0,15 ETP d'ingénierie en régie

50 000 € de prestations externalisées

Planning prévisionnel

- Rédaction d'un cahier des charges et sélection prestataires : T2-T3 2024
- Réalisation de l'étude : T4 2024 – T2 2025



III.6- Pilotage

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

grand paris
aménagement
ÉTABLISSEMENT
PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ORLY
RUNGIS
SEINE
AMONT

Action de pilotage : **Ingénierie de réponse aux appels à projets** **et aide aux recherches de financements**

Contexte et objectifs

Dans la continuité des conventions précédentes, il est proposé de mobiliser l'expertise et l'ingénierie interne de l'EPA ORSA pour la réponse aux appels à projet et la recherche de financements dans un contexte de raréfaction des dotations publiques.

Cette action cherchera à :

- mobiliser toutes les sources de financements existantes à destination des projets d'aménagement et de construction d'équipements publics (appels à projets, dispositifs de droit commun...);
- identifier des aides spécifiques aux actions innovantes et de transition écologique (compenser d'éventuels surcoûts liés à l'innovation);
- être en appui des communes et/ou de la mission « appels à projets et recherches de financements » de l'EPT, dans le cas de réponses pluri-partenariales.

Cette action, au service des projets et des collectivités, complète le travail de financement des opérations d'aménagement.

Contenu

Veille sur les appels à projets en cours ou à venir, et diffusion auprès des équipes opérationnelles, et relais aux collectivités éligibles;

Ciblage, avec l'aide des équipes opérationnelles, des dispositifs les plus adaptés aux opérations et territoires, et analyse de la pertinence de se positionner (analyse des règlements, critères et conditions d'éligibilité, chances d'être retenu...);

Accompagnement des équipes opérationnelles dans leurs échanges avec les financeurs

Pilotage et coordination de la co-production des candidatures;

Suivi de l'instruction des candidatures jusqu'à la signature des conventions de financements;

Négociation avec l'ensemble des partenaires

Rôle d'ensemblier : cible les dispositifs pouvant être associés entre eux sur un même projet/même action.

Action de pilotage : Ingénierie de réponse aux appels à projets et aide aux recherches de financements

Périmètre

Tout ou partie du territoire de l'EPA ORSA

Partenaires / pilotage

Maître d'ouvrage: EPA ORSA

Pilotage de l'action associant étroitement les communes concernées et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Interactions avec les financeurs potentiels : Etat (DRIEAT), Région, Métropole du Grand Paris (MGP), Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), Union Européenne, Conseils Départementaux

Pilotage interne EPA ORSA / GPA

Pilotage: DDOI – pôle innovation, financement des opérations

Co-contributeur: DTGPSA

Budget prévisionnel

0,4 ETP d'ingénierie en régie

Planning prévisionnel (2024-2026)

En continu sur la période 2024-2026 (appels à projets réguliers et dispositifs annuels divers)

Suivi régulier et approfondi de chaque opération de l'EPA ORSA, au regard des subventions mobilisables, dans le cadre des revues de projets internes (donne lieu à des calendriers de dépôt pluriannuels, propres à chaque opération).

Fonds Vert mesure « recyclage foncier » (Etat) : Dépôt des candidatures, chaque année, dans le courant du 1er semestre, et contractualisation à l'automne.

100 Quartiers Innovants et Ecologiques (Région) : dépôt des candidatures au printemps de chaque année, pour une contractualisation en fin d'année.

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : dépôt des candidatures et contractualisation tout au long de l'année (comités de sélection réguliers).

Sont évoqués ci-dessus les aides les plus mobilisées. D'autres dispositifs sont mobilisés plus ponctuellement, et donnent généralement lieu à des calendriers de dépôt équivalents (réponse en milieu d'année, contractualisation à l'automne).

pilotage : pilotage général de la convention ISD et du programme d'études

Contexte, objectifs et contenu

La convention prévoit un temps d'ingénierie dédié au pilotage de la convention. Cette action recouvre 2 types d'intervention : le pilotage général de la convention et le reporting et partage d'expérience.

Concernant le pilotage général, l'affirmation de la vocation de boîte à outils sur mesure au service des territoires pour concrétiser la fabrique de la ville amène à un temps de coordination : la diversification des interventions mobilise en effet un nombre croissant de directions de Grand Paris Aménagement, alors que de nombreuses démarches sont menées concomitamment.

Par ailleurs, il est proposé d'approfondir le reporting et le partage des résultats, afin que les fruits des actions de la convention ISD soient mieux appréhendés par ses financeurs. A cette fin, en complément du reporting régulier en Conseil d'administration, il est proposé de :

- diffuser systématiquement aux techniciens partenaires de l'ISD le point d'avancement présenté à chaque CA accompagné des rendus d'études diffusables à mesure de leur achèvement ;
- Idem avec le bilan annuel ;
- Prévoir un à deux temps d'échange formel(s) au cours de la convention, qui permette de restituer les études plus marquantes et/ou d'échanger sur un ou plusieurs problématiques transversales auxquelles sont confrontées les partenaires-financeurs d'ORSA.

Pilotage interne

Pilote : DGAP DEP, responsable de l'ISD

Appui : DDOI, DIAH, DFP, DTGPSA

Budget prévisionnel

0,25 ETP d'ingénierie en régie

Planning prévisionnel (2024-2026)

Action en continu durant toute la durée de la convention

pilotage :

Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels (CCAESC) d'Orly Rungis - Seine Amont

Contexte et objectifs

Pour mener à bien son action, l'EPA ORSA est accompagné depuis sa création par le Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels (CCAESC). Ce conseil, émanation de la société civile du territoire d'Orly Rungis – Seine Amont, est une instance de réflexion et de dialogue, sous l'égide de son comité de pilotage qui rassemble les grands acteurs économiques et sociaux (grandes entreprises, syndicats, cci...), en lien avec la gouvernance de l'EPA ORSA.

La démarche du Conseil consultatif est d'accompagner l'EPA ORSA dans la définition et la mise en œuvre des opérations dont il est l'aménageur, en articulation avec les autres dispositifs de l'Ingénierie stratégique de développement.

Elle vise à rendre les « acteurs » des territoires de projets, dans leur diversité (responsables d'entreprises, partenaires sociaux, acteurs associatifs ...), « parties prenantes » des opérations d'aménagement.

Pour l'EPA ORSA, s'il s'agit de mieux appréhender leurs situations, de mobiliser leurs expériences et leurs « expertises » d'usage, voire leurs contributions.

Dans le cadre de son accompagnement des projets de l'EPA ORSA, pour cette nouvelle convention triennale, et en cohérence avec l'orientation générale de celle-ci, le CCAESC va travailler sur le requestionnement de la ville productive dans un contexte d'urgence climatique. Les acteurs économiques et sociaux sont eux-mêmes porteurs des mutations que connaît le territoire (nouvelles pratiques, nouvelles activités économiques ...). L'objectif du CCAESC est ainsi de mobiliser leurs expertises et de (re)articuler les dynamiques de transformations économiques et sociales du territoire avec celles des projets urbains.

Contenu

Cette mission prendra plusieurs formes. Tout d'abord, des séminaires / matinées de travail Acteurs – Opérateurs seront organisées. Il s'agira de croiser « projets des acteurs » et « innovations développées par l'EPA ORSA ». Ces matinées de travail articuleront des présentations de projets d'acteurs économiques, sociaux, associatifs du territoire, d'une part, et des présentations des intentions programmatiques et des démarches développées par l'EPA ORSA d'autre part. Le programme des matinées sera construit autour de thématiques, par exemple :

- transitions économiques : nouvelles activités économiques et sociales (par exemple : opérateur de centrale de valorisation-compostage, opérateur de mobilité douce...), d'une part, et nouvelles approches du projet urbain (projets bas carbone, circulaires...), d'autre part.
- innovations urbaines : nouvelles interactions économiques et sociales (par exemple : opérateurs de tiers lieux d'activités, conciergerie de quartier...), d'une part, et nouvelles offres urbaines (mixité des fonctions, des usages...), d'autre part.
- bien-être et nouvelles approches du vivant en ville : nouvelles pratiques économiques et sociales (par exemple : opérateurs de projets d'habitat inclusif, d'agriculture urbaine...), d'une part, et nouveaux aménagements urbains et environnementaux (conception écologique des espaces publics...), d'autre part.

Le CCAESC sollicitera par ailleurs un partenariat avec l'EUP (Ecole d'urbanisme de Paris – Université Paris Est Créteil) pour accompagner la réflexion partenariale dans le cadre de ces matinées. Sur chaque thématique, une étude comparative avec d'autres grandes opérations d'urbanisme conduites en France permettra ainsi d'ouvrir la réflexion sur

Accusé de réception en préfecture
094219410545-20240606-EURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

pilotage :

Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels (CCAESC) d'Orly Rungis - Seine Amont

Contenu

Le CCAESC sollicitera par ailleurs un partenariat avec l'EUP (Ecole d'urbanisme de Paris – Université Paris Est Créteil) pour accompagner la réflexion partenariale dans le cadre de ces matinées. Sur chaque thématique, une étude comparative avec d'autres grandes opérations d'urbanisme conduites en France permettra ainsi d'ouvrir la réflexion sur d'autres expériences.

Le partenariat avec l'EUP pourra comprendre des études de cas sur la manière dont d'autres territoires abordent ces questions, notamment sous l'angle de la sollicitation et de l'implication des acteurs locaux, ainsi que la présentation de ces travaux dans le cadre des matinées de travail.

Les acteurs du CCAESC seront associés à l'élaboration du cahier des charges de ces études de cas et à l'identification et au choix des sites étudiés.

Enfin, une nouvelle édition des états généraux des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly-Rungis-Seine-Amont « Avec les acteurs, continuer d'inventer la ville productive, solidaire et « biodiversitaire » constituera un temps de débat élargi et de restitution avec la gouvernance de la grande opération d'urbanisme.

Conseil consultatif des acteurs économiques, sociaux et culturels d'Orly Rungis – Seine Amont

Santé & Urbanisme

Note – point d'étape / Septembre 2021

Introduction

L'urbanisme est une discipline composée de plusieurs sciences (géographie, science politique, gestion de l'économie et des finances à l'échelle locale, histoire, droit, philosophie, ingénierie, biologie et science de l'environnement, etc.) et a plusieurs missions : protéger l'environnement, assurer le bien-être et améliorer les rapports sociaux dans un environnement fonctionnel. Ces missions ont, au cours des siècles d'urbanisation, revêtu parfois un caractère prioritaire sur les autres. Ainsi, l'urbanisme a traversé trois phases dans la période moderne : hygiéniste pendant le 19^e siècle, il est devenu fonctionnaliste pendant le 20^e et est aujourd'hui dans une phase dite « durable ».

Lors de la période d'urbanisme hygiéniste, différentes mesures ont été prises afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population urbaine : la création des conseils de salubrité, les arrêtés du préfet Poubelle ou encore la loi sur l'assainissement de la Seine. La période d'urbanisme fonctionnaliste a elle vu naître les premières lois de santé publique, la signature de la charte d'urbanisme, la création de l'urbanisme moderne, la mise en œuvre de la loi de 1965 sur l'urbanisme.

Périmètre

EPA ORSA

Budget prévisionnel

30 000 € de participation servant à financer l'animation du CCAESC et de travaux de prestataire extérieur

Partenaires / pilotage

Maîtrise d'ouvrage : CCAESC d'ORSA

Planning (2024-2026)

2024/2025 – Plusieurs cycles de séminaires/ateliers comprenant 2/3 rencontres

2026 – Etats généraux

1) Actualisation du portrait économique d'ORSA

acadie

Une permanence de plusieurs singularités du contexte territorial d'ORSA :

- Une **fragilité persistante d'une part importante des actifs résidents à ORSA**
 - Un territoire d'**ouvriers** (28 % des actifs résidents contre 20 % à l'échelle de la MGP) et d'**employés** (32 % contre 26%)
 - Avec une **faible présence de cadres résidents** (16% contre 27%) qui ne compensent pas les dynamiques d'accueil
 - Un **processus de sédimentation** : une population de cadres qui a augmenté sans chasser les autres profils de CSP
- Un **marché de l'emploi qui reste local par rapport au reste de la MGP**
 - Une **interdépendance** entre actifs et emplois
 - 1 actifs résident à ORSA sur 2 travaille au sein de l'EPT (GOSB)
 - Plus d'un tiers des postes d'ORSA sont occupés par des actifs résidents
- Un **marché de l'emploi qui agit comme une ressource**
 - 50% des actifs résidents pas ou peu diplômés occupent un poste au sein du territoire
 - Une catégorie d'actifs qui, au sein d'ORSA s'avère plus préservée du chômage que dans d'autres EPT (16 % en moyenne contre 18 % à l'échelle MGP)

→ Le territoire se caractérise par la permanence d'une forme d'interdépendance entre « actifs résidents » et « tissu économique », notamment pour les plus fragiles, relativement singulière au sein de la MGP

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DURB2024352-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Conseil d'administration du 28 mars 2024

Point 2.2 : Approbation de la convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2024-2026.

Délibération CA61_2024-05

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public Orly Rungis Seine Amont,

Vu le décret n° 2017-1507 du 27 octobre 2017 modifiant le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont,

Sur rapport de son Directeur Général,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve la Convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2024-2026.

Article 2 : Le Conseil d'Administration autorise son Directeur Général à signer cette convention ainsi que tous les documents qui en découlent.

Le Président du conseil d'Administration

Olivier CAPITANIO